



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :  
le 10/06/2025

Publication :  
le 20/06/2025

**SEANCE DU 16 JUIN 2025**

**Délibération n° D-2025-193**

Requalification du groupe scolaire de la Mirandelle - École  
élémentaire et restaurant scolaire - Validation du programme et  
de l'enveloppe financière - Autorisation de souscrire le marché  
de maîtrise d'œuvre

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Hugo PASQUET-MAULINARD.

**Secrétaire de séance :** Lydia ZANATTA

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Excusés :**

Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU.

**Conduite d'Opérations et Maîtrise d'Oeuvre**

**Requalification du groupe scolaire de la Mirandelle -  
École élémentaire et restaurant scolaire - Validation  
du programme et de l'enveloppe financière -  
Autorisation de souscrire le marché de maîtrise  
d'œuvre**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Avec 19 groupes scolaires publics, soit plus de 4 000 enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, la Ville de Niort s'engage activement aux côtés de la communauté éducative pour offrir un cadre d'apprentissage de qualité à tous les jeunes Niortais.

Chaque année, le patrimoine scolaire est entretenu et des rénovations lourdes sont engagées sur les groupes scolaires qui nécessitent une mise aux normes, une adaptation aux besoins.

Le groupe scolaire de la Mirandelle fait partie des prochaines requalifications à engager sur son patrimoine bâti.

En effet, la capacité d'accueil du groupe scolaire est limitée, les bâtiments sont hétérogènes, les espaces dédiés à la restauration scolaire trop petits. Deux bâtiments modulaires sont utilisés actuellement, mais n'offrent pas des conditions d'accueil optimales pour les élèves et les enseignants.

Dans l'optique de répondre à ces objectifs, les élus ont décidé de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour étudier la requalification de l'école élémentaire du Groupe Scolaire de la Mirandelle.

Le programme, a pour objet de définir les besoins et les exigences techniques en vue de retenir un architecte qui concevra et réalisera le projet.

Le programme prévoit la construction d'un bâtiment neuf d'une surface de plancher d'environ 720 m<sup>2</sup>. Il accueillera l'école élémentaire (3 classes), l'office, les salles de restauration, les locaux du personnel, ainsi qu'une bibliothèque et les bureaux de la direction et des enseignants.

La durée des travaux est estimée à 12 mois avec un objectif de livraison pour le second semestre 2027.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 1 620 000 € HT, valeur juin 2025, hors mobiliers, équipements, matériels informatiques...

Le coût de l'opération est évalué à 2 850 000 € TTC intégrant les travaux, les frais de prestations intellectuelles (y compris maîtrise d'œuvre) ainsi que les différents frais annexes, aléas, révisions / actualisations...

Les équipes de maîtrise d'œuvre consultées pour ce projet de construction neuve devront disposer à minima des compétences suivantes :

- architecte ;
- bureau(x) d'étude(s) technique(s) compétent(s) dans les domaines des fluides, SSI et structures ;
- économie de la construction ;
- acoustique.

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue se verra confier les missions suivantes :

- Missions de base : ESQ, APS, APD, PRO, AMT, VISA, EXE partiel, DET et AOR ;
- Missions complémentaires :
  - MC1 : Mission système de sécurité incendie (SSI) ;
  - MC2 : Notice fonctionnement – Détermination des coûts d'exploitation et de maintenance avec bilan énergétique.

Le forfait de rémunération estimé est de 195 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme et l'enveloppe affectée aux travaux soit 1 620 000 € HT hors honoraires et autres frais, et le coût de l'opération de 2 850 000 € TTC (hors acquisition, mobilier et moyens technologiques) ;
- autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre et la signature du marché associé.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

**Lydia ZANATTA**

Le Président de séance

**Jérôme BALOGE**



vivre à  
**niort**

**REQUALIFICATION DU GROUPE  
SCOLAIRE DE LA MIRANDELLE**

**ECOLE ELEMENTAIRE ET ESPACE  
RESTAURATION**



**PROGRAMME DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Juin 2025

## Table des matières

1	EXPOSE DU CONTEXTE ET DES MOTIFS .....	4
1.1	Contexte .....	4
1.1.1	Portrait du territoire niortais.....	4
1.1.2	Chiffres clés.....	5
1.1.3	Portrait de la commune de Niort.....	6
1.2	Exposé des motifs.....	7
2	DIAGNOSTIC ET ENJEUX.....	8
2.1	Présentation du site d’implantation.....	8
2.1.1	Localisation .....	8
2.1.2	Repérage photographique.....	9
2.1.3	Règlement d’urbanisme .....	10
2.1.4	Climatologie.....	12
2.2	Etat des lieux de l’existant.....	13
2.2.1	Les publics accueillis .....	13
2.2.2	Le bâti et les espaces de vie .....	14
2.2.3	L’école dans le quartier .....	19
2.3	Enjeux et objectifs .....	21
2.3.1	Enjeux .....	21
2.3.2	Objectifs :.....	21
3	PROGRAMME D’AMENAGEMENT .....	23
3.1	Périmètre opérationnel .....	23
3.2	Enveloppe travaux.....	23
3.3	Besoins et organisation fonctionnelle .....	23
3.3.1	Déconstructions.....	23
3.3.2	Evaluation des besoins .....	24
3.3.3	Schéma fonctionnel .....	25
3.4	Les espaces .....	26
3.4.1	Limites de prestation.....	26
3.4.2	Les espaces pédagogiques.....	27
3.4.3	Les espaces administratifs.....	27
3.4.4	Les espaces de restauration .....	28
3.4.5	Les espaces techniques .....	29
3.5	Contraintes techniques et spatiales .....	30
3.5.1	Sécurité, accessibilité, études préalables.....	30

3.5.2	Dispositions techniques.....	30
3.5.3	Exigences environnementales .....	34
3.6	Développement durable et impacts en sante .....	36
3.6.1	Objectifs de Développement Durable .....	36
3.6.2	Développement durable appliqué au présent marché (SPASER).....	39
3.7	Tableau des surfaces .....	40
3.8	Fiches techniques .....	41
3.8.1	Les espaces pédagogiques.....	41
3.8.2	Les espaces administratifs.....	45
3.8.3	Les espaces de restauration .....	51
3.8.4	Les espaces techniques .....	60
4	METHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	62
4.1	Gouvernance .....	62
4.2	Documents remis au prestataire .....	62
4.3	Calendrier prévisionnel.....	63
5	ANNEXE 1 – Tableaux qualité environnementale .....	64
5.1	Orientation ODD.....	64
5.2	Déterminants de santé :.....	68

# 1 EXPOSE DU CONTEXTE ET DES MOTIFS

## 1.1 Contexte

### 1.1.1 Portrait du territoire niortais

- **Situation de la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le grand ouest Atlantique**

Située dans la région Nouvelle-Aquitaine, à l'extrémité sud-ouest du département des Deux-Sèvres, la Communauté d'Agglomération du Niortais est limitrophe de deux départements : la Charente-Maritime et la Vendée.

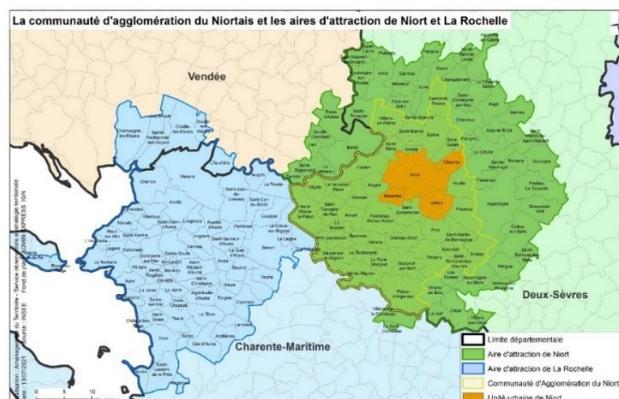
Niort Agglo bénéficie d'un positionnement géographique stratégique par sa proximité avec le littoral Atlantique et par son excellente double desserte autoroutière et ferroviaire.



- **La CA du Niortais, une inscription au cœur de l'aire d'attraction de Niort**

Le territoire de la CA du Niortais s'inscrit au sein de l'aire d'attraction de Niort, elle-même composée de 91 communes, dont sept vendéennes et deux de Charente-Maritime. Il compte pour 47% de la superficie de l'aire d'attraction de Niort, concentre 68% de la population et 82% des emplois.

Les deux aires d'attraction de Niort et de La Rochelle s'inscrivent dans un continuum géographique permettant la valorisation territoriale d'un positionnement stratégique entre les deux aires d'attraction (Mauzé-sur-le-Mignon est un exemple).



## 1.1.2 Chiffres clés

### Population

- Niort Agglo, avec ses 40 communes, compte une population de 122 302 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024 allant de 166 habitants à 59 309 habitants pour Niort.
- La population croît chaque année de +0,2%, soit + 1 757 habitants en 6 ans.
- La croissance démographique est portée uniquement par son solde migratoire.
- La CA du Niortais compte 32% de personnes de moins de 30 ans et 28,9% de plus de 60 ans.
- La tranche d'âge des 60-74 ans enregistre la plus forte progression.

### Migrations résidentielles

- Niort Agglo compte 5 679 nouveaux arrivants (les entrants).
- 5 129 habitants ne résident plus sur le territoire communautaire (les sortants).
- Les migrations ont surtout lieu entre les Communautés de communes limitrophes à la CA du Niortais.
- Un territoire attractif pour les 25 – 49 ans et pour les moins de 15 ans.
- Des migrants vivant essentiellement au sein d'une famille composée d'un couple de deux actifs ayant un emploi.
- Les professions intermédiaires et les employés sont bien représentés parmi les migrants.

### Ménages

- Niort Agglo compte 58 677 ménages.
- +0,8% : taux d'évolution annuel moyen des ménages
- La taille moyenne des ménages est de 2 personnes.
- 39,7% des ménages sont composés d'une personne seule et cette catégorie progresse (+1,8% en moyenne annuelle).
- Le nombre de familles monoparentales progresse fortement (+1,2% en moyenne annuelle).

### Actifs

- Niort Agglo compte 58 008 actifs de 15 à 64 ans (+0,1 % sur 6 ans).
- Le taux d'activité de la CA du Niortais est de 77,5%.
- Le taux d'activité des femmes est très élevé (76,5%), bien supérieur aux taux régional et national.
- 16,7% de jeunes actifs de 25 à 39 ans.
- 16,3% d'employés et 14,6% de professions intermédiaires.
- +2,7% de cadres par an en 6 ans.
- 30,2% de retraités parmi la population.

### Emplois

- Niort Agglo compte 67 179 emplois dont 50 379 emplois salariés privés.
- 3 727 emplois créés en 6 ans.
- Le taux de croissance de l'emploi sur la CA du Niortais en 6 ans est de +1% en moyenne annuelle.
- Niort Agglo fournit plus d'emplois qu'il n'y a d'actifs : pour 100 actifs occupés, elle offre 127 emplois.

### Revenus et chômage

- Des revenus médians disponibles s'élevant à 2 011 € par mois ; revenus supérieurs à la moyenne nationale.
- 5,3% : taux de chômage localisé sur la zone d'emploi de Niort au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.
- 3 689 demandeurs d'emploi de catégorie A – 2<sup>e</sup> trimestre 2024.

### Activité économique

- 4 798 établissements actifs sur le territoire.
- 60 établissements de plus de 100 salariés.
- Un secteur tertiaire fortement présent.
- Des fleurons industriels de renommée nationale voire internationale.

### Déplacements domicile-travail

- 56,4% des actifs sortent de leur commune pour travailler.
- 84,7% des actifs résident et travaillent sur la CA du Niortais.
- 22 192 actifs viennent travailler sur la CA du Niortais.
- 8 212 actifs sortent de la CA du Niortais pour travailler.
- 33% des emplois de la CA du Niortais occupés par des entrants.

### Logements

- Niort Agglo compte 65 931 logements ; le nombre de logements progresse : + 3 254 logements en 6 ans, soit une évolution de +0,8% par an.
- Le parc de logements est essentiellement composé de résidences principales.
- Sur les 58 605 résidences principales, 77% sont des maisons.
- 77,6% des résidents sont propriétaires de leur maison et 12% de leur appartement.
- 87% du parc de l'agglomération est constitué de résidences de grande taille.

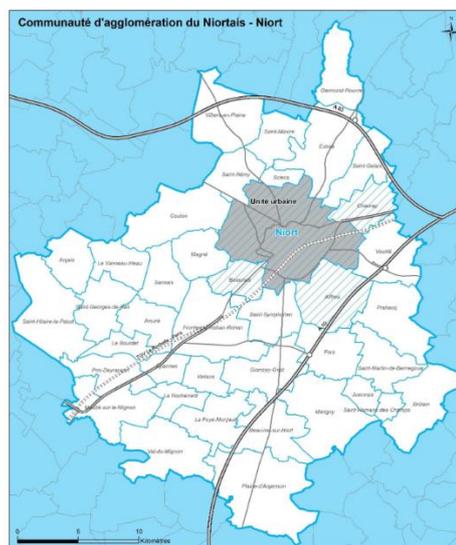
### 1.1.3 Portrait de la commune de Niort

Avec plus de 59 000 habitants, Niort est la « ville-centre » d'une Communauté d'agglomération d'environ 121 000 habitants (40 communes).

Sa zone d'influence économique (aire urbaine) s'étend sur 74 communes pour un total de 152 250 habitants.

La ville de Niort concentre plus de 60 % des emplois et polarise la majorité des déplacements domicile-travail.

Attractivité démographique estimée pour 2035 sur « l'aire urbaine » de Niort : +18 %



	Niort	Aiffres	Bessines	Chauray	Unité Urbaine	Niort Agglo
<b>Population municipale</b>	59 309	5 377	1 828	7 151	73 665	122 302
Croissance démographique en évolution moyenne annuelle	0,1%	-0,5%	1,7%	0,7%	0,2%	0,2%
Due au solde naturel	0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,0%	0,0
Due au solde migratoire	0,1%	-0,5%	1,5%	0,5%	0,2%	0,2%
<b>Age de la population</b>						
Evolution des moins de 30 ans	1,4%	-11,2%	5,7%	-5,7%	-2,3%	-2,0%
Evolution plus de 60 ans	6,9%	12,8%	13,8%	27,6%	9,3%	11,3%
Naissances - moyenne sur 10 ans	575	42	16	63	696	1 145
Décès - moyenne sur 10 ans	601	38	10	52	701	1 141
Indice de jeunesse	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
<b>Ménages</b>	30 901	2 360	754	3 148	37 163	57 981
Ménages avec enfant(s)	16%	26%	34%	26%	17%	22%
Ménages sans enfant	23%	39%	35%	36%	25%	29%
Taux d'évolution annuel moyen	0,6%	0,4%	1,8%	1,6%	0,7%	0,7%
Evolution ménage de 1 personne	1,3%	2,1%	2,4%	3,9%	1,5%	1,7%
Taille des ménages	1,8	2,2	2,3	2,2	1,9	2,1
<b>Actifs</b>	27 821	2 428	863	3 362		57 532
Taux d'activité	75,5%	76,8%	80,8%	78,2%	76,0%	77,1%
Taux d'activité des femmes	74,2%	75,3%	79,2%	78,0%	74,8%	76,0%
Part des retraités	28,6%	36,2%	27,6%	32,1%	29,5%	30,0%
Part des cadres	12,2%	9,9%	17,6%	13,9%	12,3%	10,9%
Evolution du nombre d'actifs en moyenne annuelle	0,1%	-1,1%	1,9%	-0,5%		
<b>Emplois</b>	47 377	1 000	1 476	6 593	56 446	66 162
Poids du secteur adm publique, enseignement, santé et action sociale	31,8%	40,6%	16,2%	12,4%	29,2%	29,4%
Poids du secteur tertiaire	56,7%	35,9%	71,1%	73,1%	58,6%	55,6%
Poids en % du secteur construction	4,1%	14,8%	7,8%	4,2%	4,4%	5,4%
Poids en % du secteur Industrie	7,2%	5,7%	4,3%	10,3%	7,5%	8,3%
Poids en % du secteur Agricole	0,2%	3,1%	0,6%	0,1%	0,3%	1,3%
Evolution emplois en moyenne annuelle	0,9%	-0,1%	0,8%	1,2%	0,9%	0,7%
Indicateur de concentration de l'emploi	144	44	178	209	184	127
<b>Etablissements économiques</b>	2 732	97	185	379	3 393	4 651
Poids des établissements dans les services	45,6%	36,1%	37,3%	46,7%	45,0%	41,2%
Poids des établissements dans le commerce, transports, Hébergements et restauration	30,5%	20,6%	33,5%	36,5%	31,1%	27,4%
Poids des établissements dans la construction	7,0%	19,6%	15,1%	7,1%	7,8%	9,4%
Poids des établissements dans l'industrie	6,4%	8,2%	4,9%	4,7%	6,2%	8,5%
Poids des établissements dans l'agriculture	0,5%	5,2%	0,5%	1,1%	0,7%	4,6%
<b>Revenus médians</b>	22 620	24 900	28 580	25 450		23 630
Revenus 1er décile	11 870	14 880	/	15 980	Données non disponibles	13 350
Revenus 9ème décile	39 350	39 500	/	39 300		38 750
Rapport interdécile	3,3	2,7	/	2,5		2,9
<b>Logements</b>	34 987	2 554	814	3 349	41 704	65 316
Evolution de nombre de logements en moyenne annuelle	0,7%	1,0%	1,9%	1,7%	0,8%	0,9%
Evolution en nombre sur 6 ans	1 425	155	85	327	1 992	3 281
Poids des résidences principales (en %)	88,3%	92,3%	92,5%	93,9%	89,1%	88,8%
Poids des résidences secondaires et logts occasionnels (en %)	3,0%	0,5%	1,4%	0,7%	2,7%	3,3%
Poids des logts vacants (en %)	8,7%	7,2%	6,1%	5,4%	8,3%	8,0%
Part de RP de 5 pièces et + (en %)	32%	56%	70%	51%	36%	44%
Part de RP de 1 à 2 pièces (en %)	22%	3%	3%	5%	19%	13%

## 1.2 Exposé des motifs

Avec 19 groupes scolaires publics, soit plus de 4 000 enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, la Ville de Niort s'engage activement aux côtés de la communauté éducative pour offrir un cadre d'apprentissage de qualité à tous les jeunes niortais.

Chaque année, le patrimoine scolaire est entretenu et des rénovations lourdes sont engagées sur les groupes scolaires qui nécessitent une mise aux normes, ou une adaptation aux besoins.

Le Groupe Scolaire de la Mirandelle fait partie des prochaines requalifications à engager sur son patrimoine bâti et ses espaces extérieurs.

En effet, la capacité d'accueil du groupe scolaire est limitée, les bâtiments sont hétérogènes, les espaces dédiés à la restauration scolaires trop petits. Deux bâtiments modulaires sont utilisés actuellement, mais n'offrent plus des conditions d'accueil optimales pour les élèves et les enseignants.

Dans l'optique de répondre à ces objectifs, les élus ont décidé de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour étudier la requalification de l'école élémentaire du Groupe scolaire de la Mirandelle.

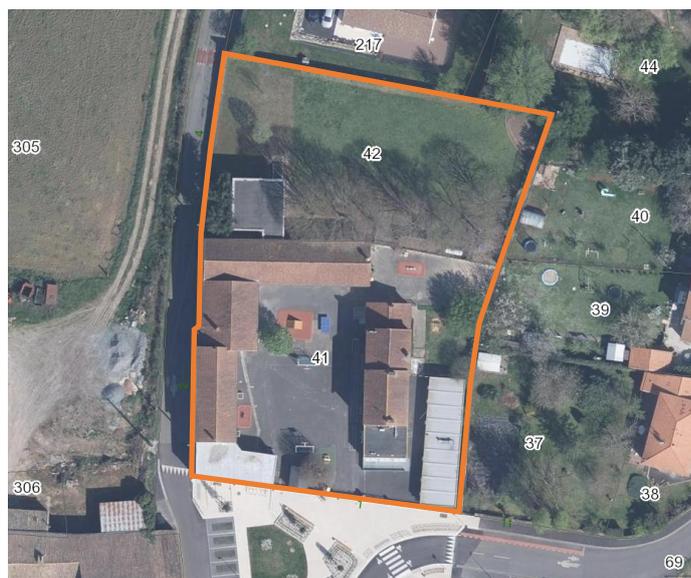
Le présent programme, travaillé en étroite collaboration avec la Direction métier de l'Education, a pour objet de définir les besoins et les exigences techniques en vue de retenir un architecte qui concevra et réalisera le projet.

## 2 DIAGNOSTIC ET ENJEUX

### 2.1 Présentation du site d'implantation

#### 2.1.1 Localisation

Le Groupe scolaire de la Mirandelle comprenant une école maternelle et une école élémentaire est situé entre la rue de la Mirandelle et la rue du Château Menu dans le Quartier Nord – Secteur de Surimeau, en bordure de la zone urbanisée de Niort. Les parcelles concernées sont cadastrées KL 41 et KL 42, appartiennent à la Ville de Niort et sont d'une contenance totale de 3 944 m<sup>2</sup>.



Le Groupe scolaire de la Mirandelle est composée de bâtiments en dur construits entre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et 1967, d'un bâtiment préfabriqué datant de 1972 (A1) et de deux bâtiments modulaires mis en place en 2004 (B – deux salles de classe) et 2012 (D- utilisé actuellement comme bibliothèque).



## 2.1.2 Repérage photographique

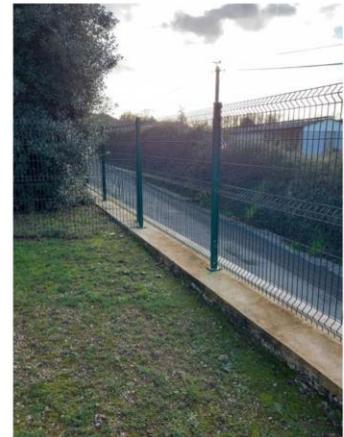
Bien inscrit dans son histoire locale, dans son environnement urbain et bien intégré à la vie de quartier, l'ensemble bâti est hétérogène, peu fonctionnel, non performant sur le plan énergétique et saturé. En outre, l'exiguïté du restaurant scolaire et le refus de toutes nouvelles inscriptions par manque de place justifient la priorité donnée par les élus à la requalification de cette école.



*Vues des façades sur rue de la Mirandelle et rue du Château Menu*



*Vues de la cour*



*Vues des espaces végétalisés*

### 2.1.3 Règlement d'urbanisme

#### ✓ **PLUI-D**

Le site de projet se trouve en zone urbaine mixte – secteur UB défini comme correspondant au tissu des extensions récentes des bourgs. Ces extensions ont, pour la plupart, pris la forme de lotissements de maisons individuelles. Elles ont une vocation résidentielle quasi exclusive mais où les équipements d'intérêt collectif et services publics sont présents et autorisés.

Le principal enjeu est de les reconnecter ou conserver leurs connexions au centre-bourg tant en termes de mobilité qu'en termes d'identité architecturale.

Les projets de bâtiments d'intérêt public doivent être exemplaires, notamment en termes d'intégration paysagère et de respect de l'environnement mais aussi en termes de désartificialisation, végétalisation, gestion des eaux, équipements, mobilité, énergies renouvelables, luminaires, chauffage, ventilation...

Pour plus d'information, le zonage et le règlement du PLUI-D sont accessibles sur le site de Niort Agglo :

<https://www.niortagglo.fr/habiter-etudier/urbanisme/plan-local-durbanisme-intercommunal-deplacements-plui-d/index.html>

- Document : 5.2.PLUi-D\_Niort\_Agglo\_Reglement\_Litteral.pdf

Le Maître d'œuvre aura préalablement à sa réponse au marché pris connaissance de l'ensemble des textes et annexes du PLUi-D en vigueur ; les directives de ce document seront toutes intégrées au projet, notamment aux déclarations administratives.

#### ✓ AVAP

La ville de Niort est un "Site Patrimonial Remarquable" au sens de la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (loi LCAP) de 2016 qui identifie « *les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.* ».

Cette protection est une reconnaissance de la qualité du patrimoine urbain, architectural et paysager ; elle constitue aussi un engagement de suivi des travaux et modifications qui ont lieu dans le centre-ville historique de Niort.

Elle bénéficie depuis 2016 d'un document réglementaire appelé Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) qui pose une exigence de qualité du paysage urbain et permet de fonder l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le site d'implantation du Groupe scolaire de la Mirandelle est concerné par l'AVAP notamment au titre de la proximité de la Sèvre Niortaise et de la présence du patrimoine ancien environnant. A ce titre, une concertation étroite en phase conception avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, les services de l'UDAP et l'Architecte des Bâtiments de France sera à prévoir.

Pour plus d'information, le règlement de l'AVAP de Niort est accessible sur le site de Niort Agglo :

[https://www.niortagglo.fr/fileadmin/ville/archives/fichiers/Docpdf/urbanisme/AVAP/3\\_Avap\\_niort\\_reglement.pdf](https://www.niortagglo.fr/fileadmin/ville/archives/fichiers/Docpdf/urbanisme/AVAP/3_Avap_niort_reglement.pdf)

#### ✓ Servitudes et contraintes

Loi Barnier : Le site n'est pas concerné

PPR Inondations : Le site n'est pas concerné.

PPR Technologiques : Le site n'est pas concerné.

PPR Captage d'eau potable : Le site n'est pas concerné

Servitudes liées au patrimoine : le site est concerné par le périmètre de l'AVAP. Une servitude sur le mur de clôture existant est présente au titre de l'AVAP

Servitudes archéologiques : Secteur Archéologique – zone C (zone de saisine 10 000 m<sup>2</sup>)

Réseaux : le site est desservi depuis la rue de la Mirandelle

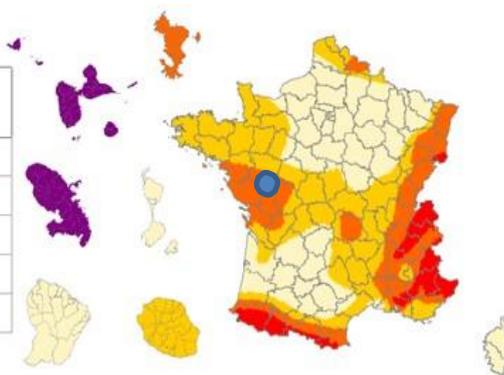
Topographie : Un levé topographique a été réalisé sur le secteur. Il est constaté une différence de niveau très marquée qui montre une déclivité importante avec un dénivelé d'environ 3,50 mètres entre le Nord et le Sud du terrain. Une forte différence de niveau existe entre la rue du Château Menu et l'espace végétalisé situé derrière l'école (de l'ordre de 2 mètres).

Contraintes biotope : arrêté préfectoral de protection de biotope : arbres têtards

Contraintes du sol : le site est concerné par le retrait et le gonflement des argiles : aléa fort.

Contraintes sismiques : la ville de Niort est située en zone de sismicité 3 (modérée), ce qui doit être pris en compte pour la construction, notamment du fait de l'importance du bâtiment.

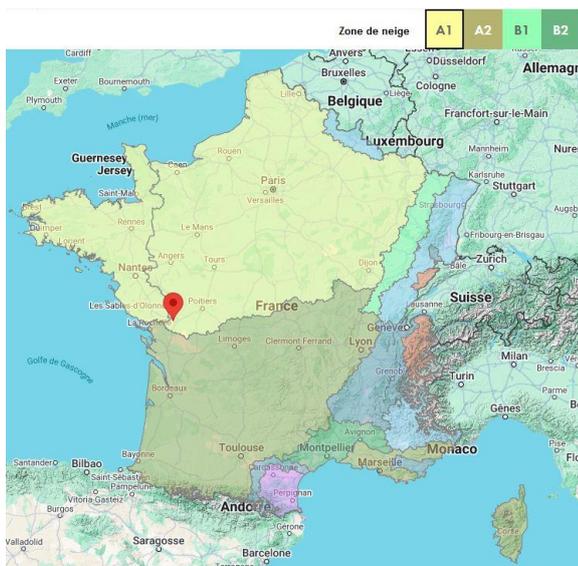
Zone de sismicité	Niveau d'aléa	$a_{gr}$ (m/s <sup>2</sup> )
Zone 1	Très faible	0,4
Zone 2	Faible	0,7
Zone 3	Modéré	1,1
Zone 4	Moyen	1,6
Zone 5	Fort	3



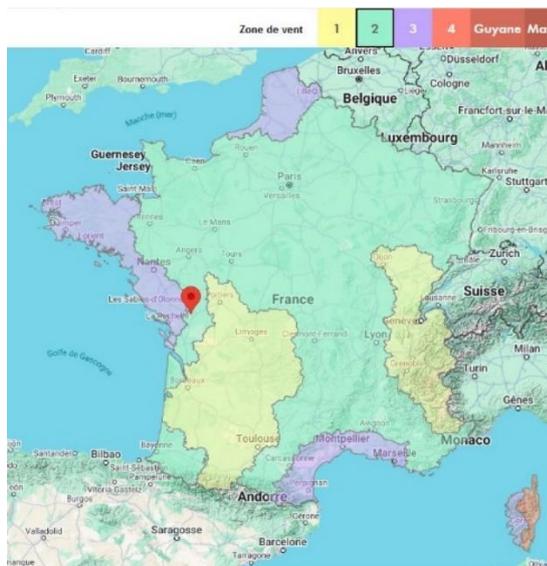
## 2.1.4 Climatologie

Les caractéristiques climatologiques à prendre en considération pour le projet sont :

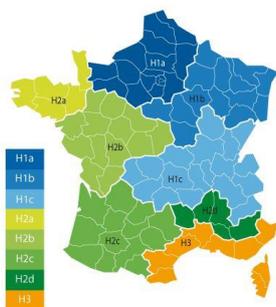
- ✓ Neige : Région A1 (suivant les règles Neige et Vent 65, modificatif n°4 de février 2009)
- ✓ Vent : Zone 2 suivant les règles Neige et Vent 65, modificatif n°4 de février 2009)
- ✓ Zone climatique : H2b
- ✓ Altitude indicative du site : de 39.80 à 44 m (altimétrie rattachée au NGF IGN 69)



Carte NEIGE



Carte VENT



Zone climatique pour la RT 2012 et la RE 2020

Carte ZONE CLIMATIQUE

## 2.2 Etat des lieux de l'existant

### 2.2.1 Les publics accueillis

#### ✓ Les élèves

Effectifs rentrée 2024-2025 :

Le Groupe scolaire de la Mirandelle compte cette année **120 élèves** regroupés en 5 classes à double niveau :

- ✓ **39 élèves en maternelle** (2 classes : 1 classe TPS/PS/MS + 1 classe MS/GS)
- ✓ **81 élèves en élémentaire** (3 classes : 1 classe CP/CE1 + 1 classe CE1/CE2 + 1 classe CM1/CM2).

La répartition change d'une année sur l'autre en fonction du nombre d'élèves par niveau.

En grande section, CP et CE1, l'effectif est limité à 24 élèves maximum par classe, y compris lorsqu'il y a un double niveau (ex : CP/CE1). Pour les autres niveaux, la limite est de 28 élèves par classe.

MATERNELLE				ELEMENTAIRE					Total école primaire
TPS	PSM	MSM	GSM	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
1	14	11	13	20	13	14	18	16	120
39				81					

Par ailleurs, l'effectif maximum du restaurant scolaire est de 125 élèves, ce qui fait que l'école est aujourd'hui à saturation.

#### Evolution des effectifs :

Actuellement, l'école ne peut pas accueillir tous les élèves du quartier. En 2023/2024, 7 enfants ont été dirigés vers un autre groupe scolaire, et en 2024/2025, 3 enfants.

Pour les prochaines années, si la prévision est stable pour l'année 2025-2026, elle tendrait pour les années suivantes à évoluer à la hausse avec une perspective de 7 classes (soit 2 complémentaires) d'ici 2030.

Depuis septembre 2023, les effectifs des classes comprenant des enfants de niveau GS, CP et CE1 ne doivent pas dépasser 24 enfants (auparavant 28). Ce nouveau dispositif impacte fortement le nombre de classes nécessaires, le 25° enfants déclenchant le besoin d'une classe supplémentaire.

MATERNELLE				ELEMENTAIRE					Total école primaire
TPS	PSM	MSM	GSM	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
	14	14	11	13	20	13	14	18	117
39				78					

#### ✓ Le personnel enseignant et municipal

Le Groupe scolaire de la Mirandelle compte 5 enseignants de l'Education Nationale avec parmi eux 1 poste de Directrice.

2 agents polyvalents travaillent dans l'école.

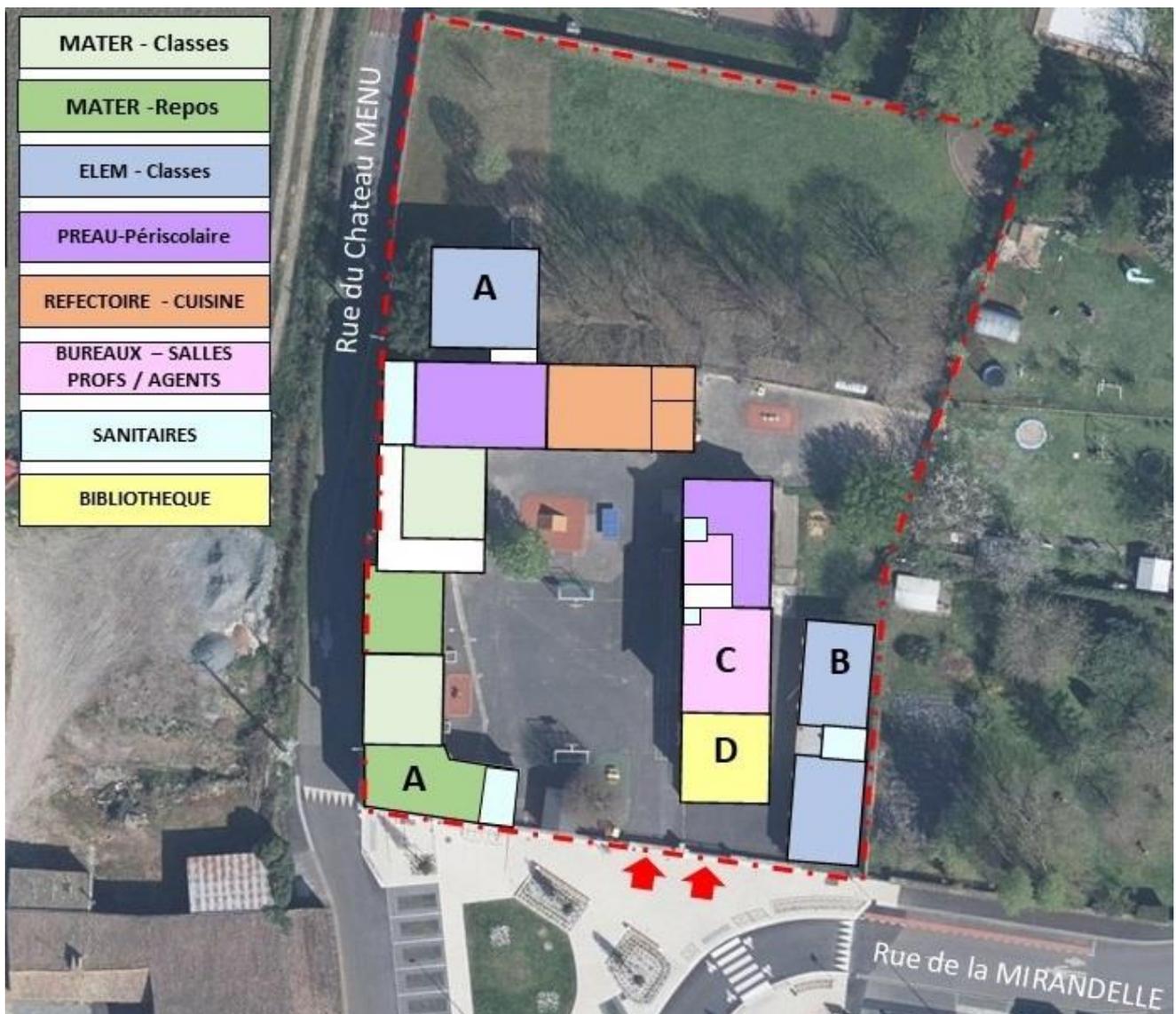
L'école maternelle compte également 2 ATSEM pour chacune des 2 classes.

3 agents du service animation, dont 1 référent périscolaire travaillent au sein de l'établissement pour la pause méridienne et la garderie matin / soir.

Selon les années, prévoir également la présence d'accompagnateurs pour les élèves en situation de handicap.

Enfin, la restauration scolaire emploie 2 à 2,5 agents municipaux (2 postes à temps plein et 1 poste à mi-temps).

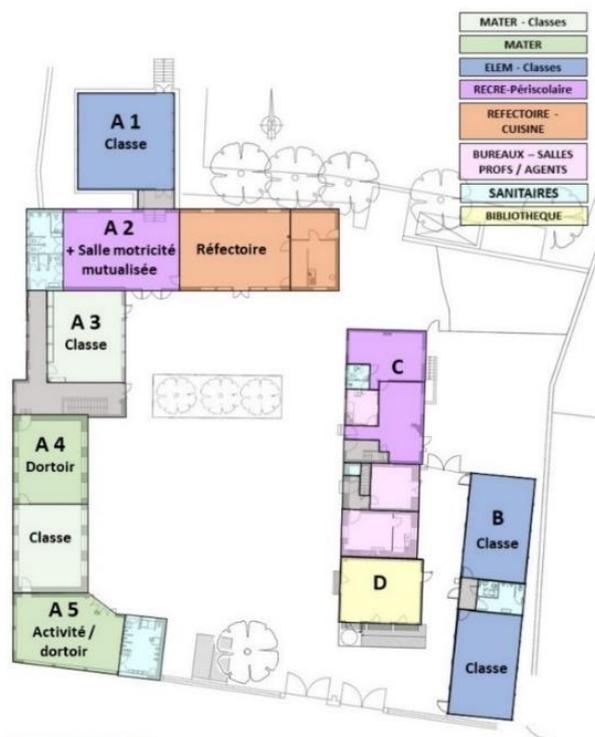
### 2.2.2 Le bâti et les espaces de vie





**GS La MIRANDELLE – Réhabilitation et extension**  
*Existant – Répartition des fonctions et des surfaces*

Bâtiment	Pièce	SU désaffectée	SU LT+divers	SU utilisée
A1	RDC - Elémentaire			78
	RDC - Réfectoire			101
A2	RDC - Espace de récréation couvert			96
	RDC - Maternelle - classes			96
A3	RDC - Maternelle - autres espaces			96
	R-1-Stockage APE+assoc.		48	
A4	R-1 - LT - PM		26	
	RDC - Maternelle - autres espaces			75
B	RDC - Elémentaire-Classes			134
	RDC - Périscolaire			64
C	RDC - Gestion			54
	R+1 - Logements désaffectés	89		
	R-1 - Locaux vacants, caves	49	28	
D	RDC - Bibliothèque			42
Surface UTILE		138m <sup>2</sup>	101m <sup>2</sup>	837m <sup>2</sup>
Surface UTILE TOTALE			1076m <sup>2</sup>	



**Mode de chauffage**  
 A : 2 Chaudières gaz / radiateurs en fonte  
 B/C/D : chauffage électrique

• **Ecole maternelle :**

L'école maternelle occupe le bâtiment A. Elle compte actuellement deux classes et un dortoir. L'espace A5 est utilisé comme salle d'activité et est aménagé en dortoir pour la sieste des moyennes sections maternelle les après-midis.

L'espace de récréation couvert (A2) est utilisé pour les activités de motricité. Cet espace est mutualisé entre la maternelle et l'élémentaire.

Seule la classe A3 est accessible de plain-pied. En effet, il faut monter 3 marches pour atteindre les salles A4 (classe et dortoir).

Les blocs sanitaires sont anciens, et non accessibles PMR.



- **Ecole élémentaire :**

L'école élémentaire comporte actuellement 3 classes : la première dans le préfabriqué A1 (avec un accès par des marches d'escalier, soit depuis l'espace de récréation couvert (A2), soit depuis l'espace végétalisé extérieur.

*Photos classe A1 :*



*Accès classe A1 depuis A2*

*Photos accès classe A1 depuis espace végétalisé :*



Les deux autres classes se trouvent dans un bâtiment modulaire en place depuis 2004. Ce modulaire comporte un sanitaire PMR.

Les classes situées dans le bâtiment modulaire n'offrent pas des conditions de confort suffisantes pour un apprentissage dans de bonnes conditions.

*Photos classes dans modulaire B :*



- **Restauration scolaire :**

La quasi-totalité des élèves mange sur place. Le restaurant scolaire comporte une seule salle de restauration. L'effectif maximum du restaurant est de 125 élèves (en trois services).

Actuellement, 130 repas sont servis par jour, pour environ 45 élèves de maternelle, 75 élèves d'élémentaire et 10 adultes.

Les repas sont préparés sur place, dans une cuisine de taille très réduite. Une pièce accueille le lave-vaisselle, et une autre pièce sert de réserve.

Il n'existe pas de vestiaire ni de bureau pour les agents. Il en résulte que les vestiaires, le bureau et différentes armoires viennent empiéter sur la salle de restauration.

Les livraisons pour la cuisine sont effectuées en traversant la cour.

Il n'existe pas de local poubelles, et les bennes sont disposées à l'extérieur du bâtiment, dans une petite cour arrière donnant sur l'espace végétalisé, ou elles sont entreposées et lavées.

*Photos espace restauration :*



- **Cour de récréation :**

La cour de l'école est mutualisée entre la maternelle et l'élémentaire, c'est une particularité de ce groupe scolaire que la direction de l'éducation souhaite conserver.

La cour située côté rue est peu végétalisée (13%) et accueille des jeux.



Une petite cour se trouve derrière le bâtiment C et le modulaire B et abrite un petit jardin pédagogique. On y trouve un bac à sable et elle permet d'accéder au poulailler de l'école, qui accueille quelques poules, nourries avec les déchets de la cantine (la plupart des écoles de la ville possèdent un poulailler).



L'espace vert situé au nord du site est accessible par un portail situé à côté de l'espace technique de la cuisine. A proximité du portail d'accès se trouve un abri à vélos.





L'espace végétalisé est entouré de grands arbres (notamment sur sa bordure sud). Il est surélevé par rapport à la rue du Château Menu (différence de niveau de 1.70 m à l'angle du bâtiment A, et jusqu'à 2.20m à l'angle du terrain le plus au nord).

- **Accueil périscolaire :**

L'accueil périscolaire se trouve dans le bâtiment C (destiné à être déconstruit avant la réalisation du nouveau bâtiment – **déconstruction bâtiment C hors projet**). Cet accueil occupe actuellement deux petites salles, pour une surface totale de 64 m<sup>2</sup>.

Entre vingt et trente élèves sont accueillis le matin, une quarantaine pendant la pause méridienne, et ce chiffre peut monter jusqu'à 70 le soir.

Dates	maternelle							Elémentaire						
	Lundi Mardi Jeudi Vendredi				Mercredi			Lundi Mardi Jeudi Vendredi				Mercredi		
	Garderie matin	Garderie soir <sup>1</sup>	Garderie soir <sup>2</sup>	APS soir <sup>1</sup>	Garderie Me matin	Garderie Me midi	Restauration Me midi	Garderie matin	APS Midi	Garderie soir <sup>1</sup>	Garderie e soir <sup>2</sup>	Garderie Me matin	Garderie Me midi	Restauration Me midi
mini	5	18	4	7	7	1	11	8	15	26	5	5	1	14
maxi	8	26	13	14	10	4	14	15	36	42	22	8	5	18
MOYENNE GENERALE	7	22	9	11	9	3	13	11	27	34	17	7	3	16
POURCENTAGE / effectif école	14%	43%	18%	22%	17%	5%	25%	14%	33%	42%	21%	8%	4%	20%
Nb	9	9	9	4	2	2	2	9	9	9	9	2	2	2

Légende tableau : Garderie soir<sup>1</sup> : de 16h à 17h15 / Garderie soir<sup>2</sup> : de 17h15 à 18h30

A l'issue de la mise en service du nouvel espace de restauration, les espaces du bâtiment A abritant la salle de restauration et la cuisine seront utilisés pour accueillir le périscolaire.

Les travaux à réaliser pour cette **transformation de l'accueil périscolaire** sont **hors projet** et seront réalisés en interne par la direction OPTIBATE de la ville de Niort.

### 2.2.3 L'école dans le quartier

Concernant l'occupation des salles, l'école reçoit des demandes principalement de l'association des parents d'élèves, du comité de quartier de Surimeau et de la Vie de quartier Nord (Mairie). Ce sont les salles du périscolaire, des classes et le préau couvert qui sont utilisées sous condition d'une convention avec la Direction de l'éducation.

### ✓ **L'association des parents d'élèves**

Elle organise des réunions, et des événements festifs dans l'école. Chaque année, une assemblée générale de l'association est organisée, ainsi qu'un vide-greniers, un carnaval, la fête de fin d'année de l'école et des moments de convivialité avec les parents.

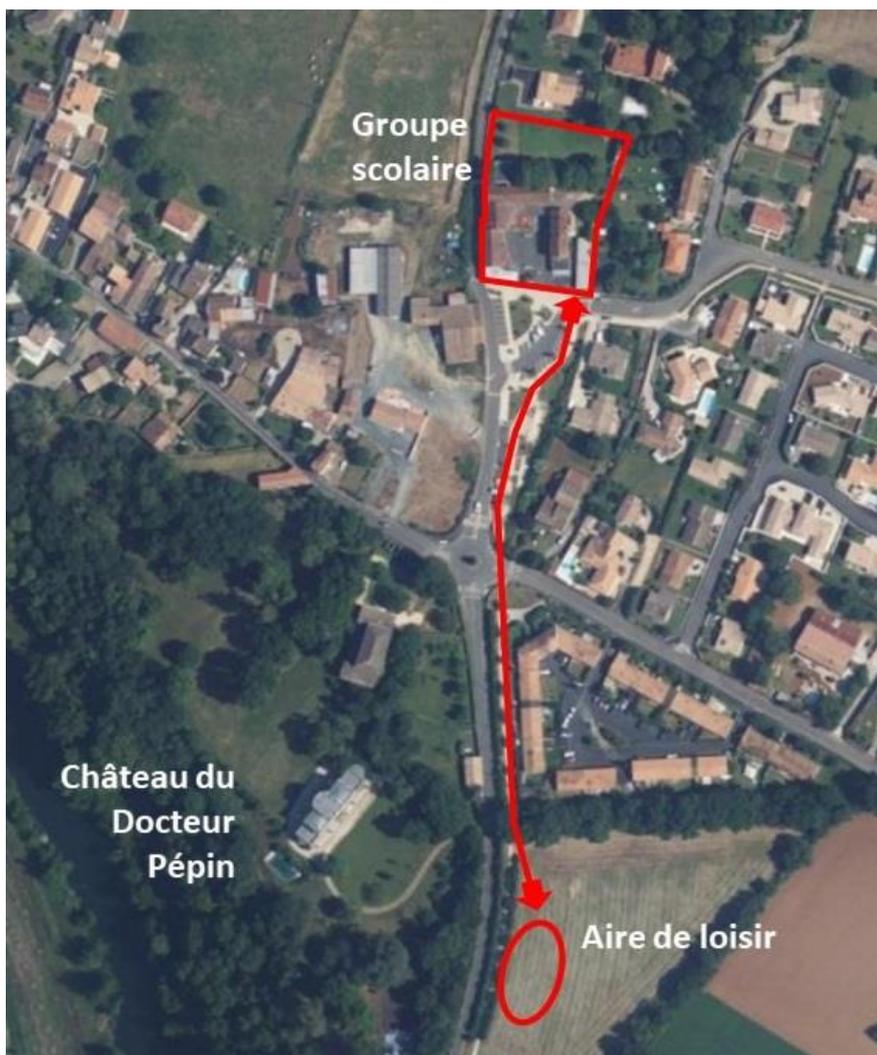
Lors de ces événements, la cour et l'espace de récréation couvert (communément appelé préau) ou le pré sont utilisés, mais aussi les sanitaires de l'école, et parfois une salle de classe.

Trois garages sont inscrits dans le périmètre de l'école (accès par la rue du Château Menu), et sont également mis à disposition pour servir de lieux de stockage : 1 pour l'APE, 1 pour le comité de quartier, et 1 pour l'association des boulistes.

L'école est régulièrement utilisée le week-end par les enfants riverains pour jouer alors qu'elle est normalement fermée en dehors des horaires scolaires. C'est principalement l'espace enherbé arrière qui intéresse les enfants.

Afin de pallier le problème, la Vie de quartier a accompagné les habitants pour créer une aire de loisirs rue d'Antes à 200 m de l'école. L'aire de loisirs a été inaugurée en avril 2025.

Les élèves de l'école ont l'habitude de se rendre jusqu'à cette aire de loisir pour faire « l'école dehors ».



## 2.3 Enjeux et objectifs

### 2.3.1 Enjeux

#### **Enjeux :**

- Proposer au public un groupe scolaire en capacité d'accueillir tous les élèves du quartier
- Améliorer les conditions d'apprentissage des enfants
- Améliorer les conditions de travail des enseignants et des agents intervenants sur le site
- Atteindre des bonnes performances et un bon confort thermique (d'hiver et d'été) dans le bâtiment neuf.
- A terme, avec les futurs travaux sur la maternelle (hors projet), atteindre les objectifs du décret éco énergie tertiaire.

#### **Problématiques :**

- Ecole saturée
- Locaux vétustes, inadaptés et peu qualitatifs
- Préau trop petit
- Salle de restaurant et office trop petits –pas d'accès direct depuis la rue pour les livraisons
- Absence de locaux du personnel (non-conformité / code du travail)
- Absence de locaux partagés : salle multi-activités, salles de réunion pour les associations du quartier
- Site énergivore (pas ou peu d'isolation)
- Chauffage actuel au gaz ou électrique, pas ou peu d'isolation thermique, le site est très énergivore.

#### **Contraintes :**

- Pas d'autre site pour la restauration : le restaurant scolaire doit rester en service pendant la durée des travaux.
- Foncier exigu pour mise en place de modulaires (pour remplacer les espaces scolaires manquants, et pour la base vie du chantier)
- La rue du château menu est très étroite, l'accès des camions sur le site est complexe.
- Différence de niveau entre les deux parcelles du site, et entre la parcelle et la rue du Château Menu  
> Problème d'accès pour les travaux et d'évacuation des EP-EU (réseau EU rue de la Mirandelle)
- Travaux en site occupés, avec de jeunes enfants sur le site et des locaux dédiés à la sieste.

### 2.3.2 Objectifs :

L'objectif du présent programme est de réaliser un bâtiment scolaire et de restauration répondant aux exigences en matière d'éducation, d'environnement et de sécurité.

En préalable aux travaux de construction, la Ville De Niort réalisera en interne les interventions suivantes :

- Déconstruction du bâtiment actuellement utilisé pour le périscolaire et la gestion (bâtiment C)
- Suppression des modulaires en place (bâtiments B et D)
- Installation de modulaires pour remplacer les surfaces déconstruites sur le terrain végétalisé nord.

Compte tenu de la particularité du site, il sera nécessaire que la zone de chantier et la base vie soient isolées de l'école qui reste en fonctionnement. Aucune interaction ne doit être possible entre la zone chantier et la zone école. Une clôture bois opaque de trois mètres de haut et fixée au sol est demandée

autour du chantier (pas de clôtures Heras). Pas de circulations liées au chantier dans la cour, l'entrée du chantier et l'accès livraisons du chantier doivent être indépendants.

Une attention particulière sera demandée en phase de conception pour garantir une sécurité maximale aux utilisateurs de l'école ainsi qu'aux riverains du chantier.

Le chantier étant réalisé sur un site en activité, le maître d'ouvrage souhaite que les bâtiments soient préfabriqués en atelier et que le temps d'intervention sur le site de l'école soit limité au minimum nécessaire pour réduire les nuisances.

Des contraintes horaires pourront être imposées aux entreprises pour minimiser les gênes liées au bruit, aux vibrations et aux poussières pour les enseignants et les élèves.

Le bâtiment neuf à construire aura une SDP estimé à 720 m<sup>2</sup>, et accueillera :

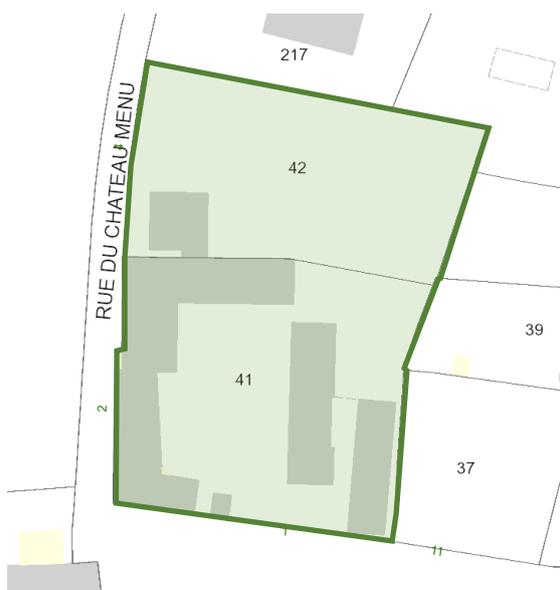
- Pôle élémentaire : création de 3 ou 4 classes (l'éducation nationale imposant une limite de 24 élèves par classe pour CP et CE1), et d'un bloc sanitaire pour les enfants.
- Locaux partagés, accueil, gestion :
  - ✓Création de la bibliothèque de l'école,
  - ✓Création des locaux partagés pour l'accueil et la gestion : salle des maîtres, bureau de direction, locaux pour le personnel, locaux techniques...
  - ✓Création d'un bloc sanitaire pour les enseignants
- Pôle restauration : création d'un office et d'espaces de restauration, ainsi que des vestiaires pour le personnel et des locaux techniques (surface totale actuelle de 101 m<sup>2</sup> / besoins estimés à 239 m<sup>2</sup> de surface utile)

## 3 PROGRAMME D'AMENAGEMENT

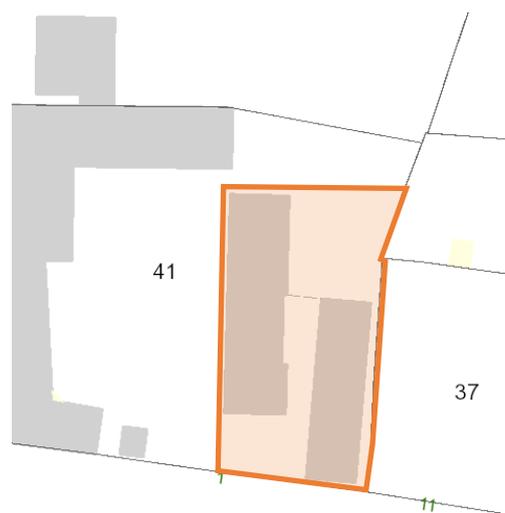
### 3.1 Périmètre opérationnel

Le périmètre opérationnel se décompose en :

- **Un périmètre de réflexion** (en vert) ;
- **Un périmètre d'intervention** (en orange).



Périmètre de réflexion  
environ 4 000 m<sup>2</sup>



Périmètre d'intervention  
Environ 700 m<sup>2</sup>

### 3.2 Enveloppe travaux

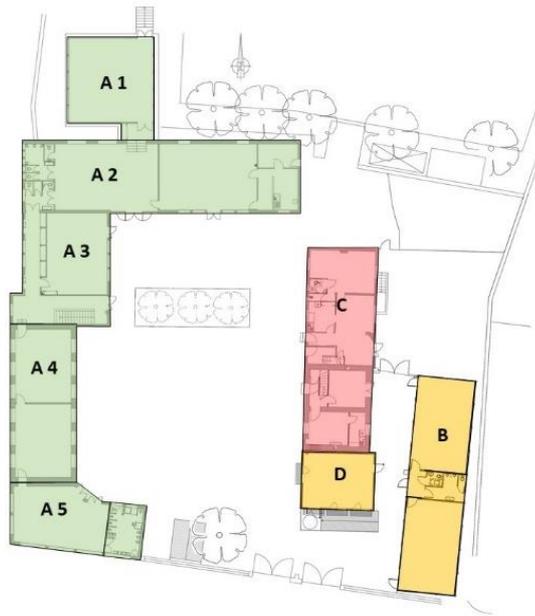
L'enveloppe financière prévisionnelle globale (niveau programme) affectée aux travaux est estimée à **1 620 000 € HT** – valeur juin 2025.

### 3.3 Besoins et organisation fonctionnelle

#### 3.3.1 Déconstructions

Les bâtiments B, C, D à déconstruire représentent 460 m<sup>2</sup> de surface utile.

Ces déconstructions et démolitions seront réalisées préalablement à la réalisation du bâtiment neuf par la Ville de Niort. (**Hors projet**).



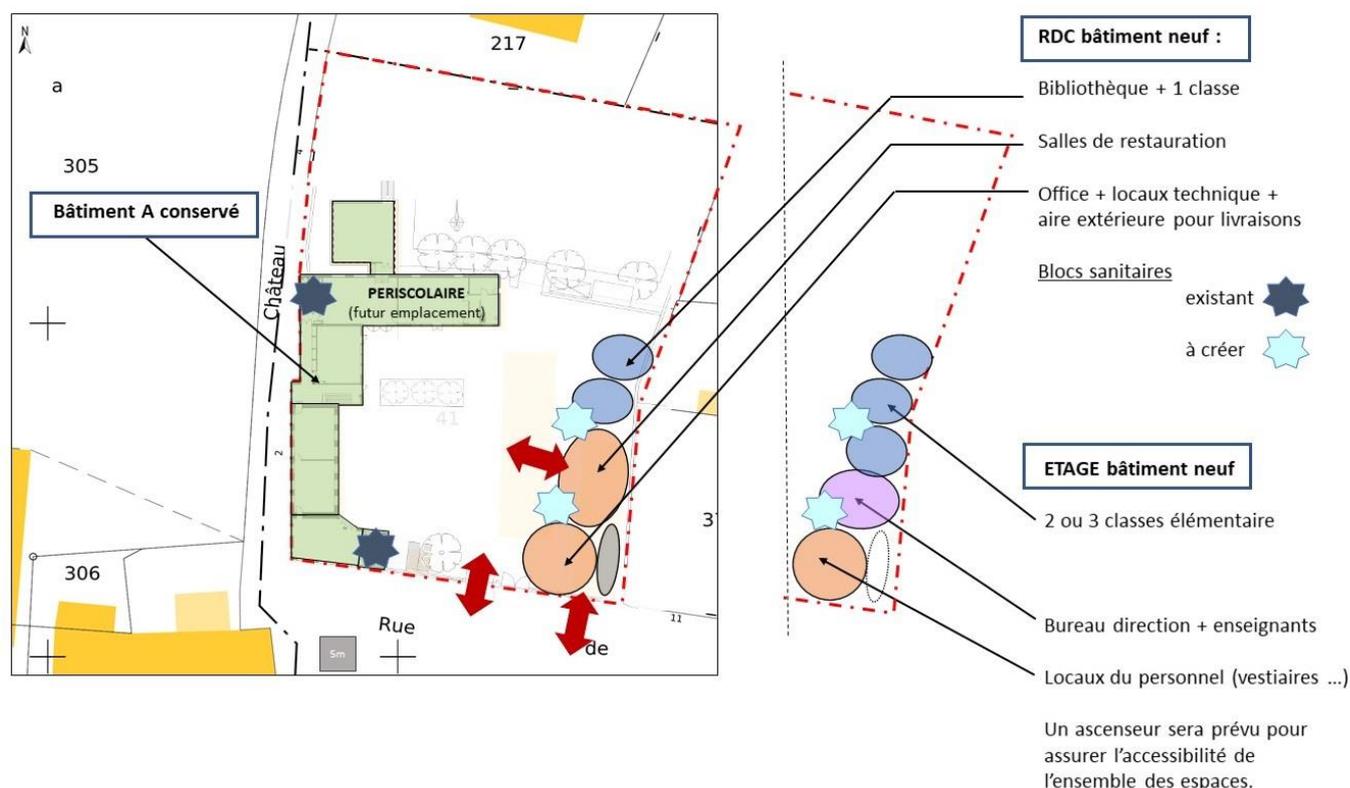
Bâtiment conservé					
Bâtiment déconstruit					
Modulaire déplacé		(utilisation pendant phase chantier)			
Bâtiment	Pièce	SU à déconstruire	SU conservée	SU déplacée	
A1	RDC - Élémentaire		78		
	RDC - Réfectoire		101		
A2	RDC - Préau		96		
	RDC - Maternité		96		
A3	RDC - Maternité		96		
	R-1 - Stockage APE divers		48		
A4	R-1 - LT - PM		26		
	RDC - Maternité		75		
A5	RDC - Maternité		75		
	RDC - Maternité		75		
B	RDC - Élémentaire			134	
C	RDC - Périscolaire	64			
	RDC - Gestion	54			
	R+1 - Logements désaffectés	89			
	R-1 - Locaux vacants, caves	77			
D	RDC - Bibliothèque			42	
Surface UTILE		284m²	616m²	176m²	
Surface UTILE totale		900m²			

### 3.3.2 Evaluation des besoins

A l'emplacement des bâtiments et modulaires déconstruits sera reconstruit un bâtiment neuf dont la surface est estimée à 720 m<sup>2</sup> (SDP).

Espace	SU actuelle	Besoin - SU	Remarques	Ratio SU/SDP	Besoin SDP		
<b>Pôle MATERNELLE</b>	<b>374m<sup>2</sup></b>						
Classe A1 (anciennement élémentaire)	78		Classe élémentaire actuelle : MATERNELLE > 3 CLASSES Travaux en interne_OPTIBATE : réfection blocs sanitaires > HORS PROJET				
1 classe	56						
1 classe	47						
1 dortoir	47						
local ATSEM / rangement	5						
salle de motricité	58						
2 bloc sanitaire	40						
circulations + divers	43						
<b>PERISCOLAIRE</b>	<b>175m<sup>2</sup></b>						
Restauration + cuisine	101		Espace récupéré pour PERISCOLAIRE Travaux en interne_OPTIBATE > HORS PROJET				
Espace récréation couvert ("préau")	74						
<b>Pôle ELEMENTAIRE</b>	<b>129m<sup>2</sup></b>	<b>195 m<sup>2</sup></b>		1,28	<b>249m<sup>2</sup></b>		
1 classe	59	60	3 classes avec point d'eau + meubles de rangement - surface 60 m <sup>2</sup> de plain-pied > Voir si possibilité d'avoir une 4 <sup>e</sup> classe élémentaire				
1 classe	59	60					
1 classe	/	60					
1 classe	/	0					
bloc sanitaire	11	15	1 bloc sanitaire				
<b>LOCAUX PARTAGES / ACCUEIL GESTION</b>	<b>87m<sup>2</sup></b>	<b>130 m<sup>2</sup></b>		1,28	<b>166m<sup>2</sup></b>		
bibliothèque	42	60	Espace bibliothèque - éventuellement mutualisé en salle de réunion : 60 m <sup>2</sup>				
salle de repos pour le personnel	9	13	avec point d'eau et rangements				
Local stockage pour les AP	/	5	matériel et produits d'entretien + consommables				
bureau direction	15	13	1 bureau direction école entre 11 et 13 m <sup>2</sup>				
salle des maîtres	21	30	Pour 8 enseignants - avec rangements - surface dépend présence salle réunion ou pas - de 27 à 50 m <sup>2</sup>				
Bloc sanitaire	/	9	1 WC H et 1 WC F PMR				
<b>POLE RESTAURATION</b>	<b>101m<sup>2</sup></b>	<b>239 m<sup>2</sup></b>	actuellement : 130 repas/jour : 45 mater, 75 elem / 10 adultes prévoir pour 30 repas supplémentaires, toujours sur 2 services	1,28	<b>306m<sup>2</sup></b>		
SAM petits	72	35	1 m <sup>2</sup> mini. par élève (60 élèves > 30 élèves par service)				
SAM grands	/	50	1 m <sup>2</sup> mini. par élève (90 élèves > 45 élèves par service)				
Self	/	18					
Sanitaires	/	10					
hall livraisons, réserve	11	15	surface idem GS J Prévert à Niort				
office	18	25					
lave-vaisselle	/	19					
Vestiaires agents	/	30	séparés H/F - 2 douches - 2 lavabos				
lingerie	/	5					
local ménage	/	5					
local centrale de dilution	/	6	surface idem GS J Prévert à Niort				
local technique adoucisseur	/	6					
local poubelles	/	15	Au GS J Prévert : en extérieur / ici à intégrer				
<b>Besoin SU</b>		<b>564 m<sup>2</sup></b>	<b>Besoin SDP (compris circulation et LT)</b>				<b>720m<sup>2</sup></b>

### 3.3.3 Schéma fonctionnel



L'entrée du groupe scolaire est située sur la place de la Mirandelle.

Le schéma fonctionnel indicatif ci-dessus indique que :

- L'office doit avoir un accès direct sur la place pour faciliter les livraisons.
- On peut imaginer le long de la limite séparative, une courette technique, pour faciliter les accès à l'office et aux locaux techniques et éviter que ces espaces de service ne soient visibles depuis la cour de récréation et l'entrée de l'école.
- Les salles de restauration sont en lien direct avec l'office.
- Les salles de restauration peuvent être accessibles directement depuis la cour de récréation.
- Une salle de classe et la bibliothèque sont en RDC
- On peut retrouver à l'étage (desservi par un ascenseur) : les vestiaires des agents et locaux techniques et de stockage, les locaux des enseignants, les salles de classe restantes.

La possibilité de mutualiser les espaces sera étudiée. Le besoin d'avoir une salle utilisable hors du temps scolaire par les associations du quartier est fortement exprimée par les utilisateurs. Une réflexion sera menée pour que cette salle puisse être utilisée sans que les personnes n'accèdent aux autres locaux de l'école, et sur les dispositions intérieures permettant des usages différents selon les plages horaires (rangements, cloisons mobiles ...).

D'autre part, une modularité des espaces est attendue, pour permettre une évolution de l'école et une évolutivité des différentes pièces.

A l'échelle du groupe scolaire, une réflexion sera menée sur les flux dans l'école et sur les circulations des élèves. En effet, les élèves de la maternelle se rendront à la bibliothèque, à la salle de restauration. Les élèves vont également circuler entre le nouveau bâtiment et l'espace périscolaire qui sera installé à la place

du restaurant scolaire actuel. De même, la relation entre la cour de l'école et l'espace végétalisé situé au nord peut être repensé dans la future configuration du site. Des espaces de récréation couverts ou des ombrières peuvent être proposés pour structurer les espaces et permettre des circulations abritées entre les différents bâtiments.

## 3.4 Les espaces

### 3.4.1 Limites de prestation

La construction du bâtiment neuf se situe dans un contexte d'opération assez complexe, compte tenu du site. En préalable au chantier de construction du bâtiment neuf, plusieurs interventions vont être menées par la Ville de Niort : déconstruction, déplacement et installation de modulaires pour assurer l'accueil des élèves pendant le chantier de construction.

A l'issue de la réalisation et de l'ouverture du nouveau restaurant scolaire, les espaces laissés libres dans le bâtiment A seront réaménagés pour l'accueil périscolaire. Ce sont ensuite les espaces extérieurs qui seront requalifiés.

**La déconstruction du bâtiment B est hors projet.** Cette déconstruction sera réalisée en interne par les services de la Ville.

**La maternelle est hors projet.** Les travaux nécessaires dans le bâtiment A (réfection des sanitaires et réaménagement de l'espace aujourd'hui dédié à la restauration pour accueillir le périscolaire) seront réalisés en interne par le service OPTIBATE de la Ville de Niort.

**La cour de l'école est hors projet.** Elle sera réaménagée à l'issue de la construction du bâtiment neuf. Bien entendu, toutes les dispositions seront prises pour que les zones de la cour touchées par la construction neuve soient remises en bon état à l'issue de chantier, dans la continuité de la cour existante. Nous ne connaissons pas encore la date de réaménagement de la cour, et elle doit pouvoir continuer à être utilisée par les enfants jusqu'à son réaménagement final.

Il est à noter que pendant toute la durée du chantier, le restaurant scolaire continue à fonctionner, et qu'une liaison doit être maintenue entre les portails d'entrée et la cuisine (pignon est de la cuisine du bâtiment A) pour les livraisons.

**L'espace végétalisé est hors projet.** Il sera utilisé pendant la durée du chantier pour la mise en place de modulaires, qui restitueront les espaces scolaires supprimés par l'enlèvement des modulaires et la déconstruction préalable du bâtiment C, à savoir : 2 classes élémentaires, la bibliothèque, le périscolaire et les locaux des enseignants.

Un accès vers cet espace devra donc être conservé dès la déconstruction et pendant toute la durée du chantier.

A voir : possibilité d'utiliser une partie de cet espace pour l'installation de la base vie du chantier.

### 3.4.2 Les espaces pédagogiques

SALLES DE CLASSE			
<p><b>Observation générale :</b>            Souhait de construire 3 classes pouvant accueillir 24 à 28 élèves + étudier possibilité d'avoir une 4<sup>ème</sup> classe            Surface minimale des classes : 60 m<sup>2</sup>            Le concepteur veillera à la qualité acoustique, visuelle et thermique de ces espaces dans l'objectif de garantir de bonnes conditions d'apprentissage aux élèves.</p>			
Espace	Surface actuelle	Surface souhaitée	Besoins spécifiques
Salle de classe 1	59 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>	Point d'eau + meuble rangement
Salle de classe 2	59 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>	
Salle de classe 3	/	60 m <sup>2</sup>	
Salle de classe 4	/	idem	

BIBLIOTHEQUE			
<p><b>Observation générale :</b>            Espace mutualisé pour les classes maternelles et élémentaires.            Voir si possibilité de l'utiliser comme salle de réunion (pour les enseignants, pour les associations)            La surface de 60 m<sup>2</sup> permet de l'utiliser éventuellement dans le futur comme une salle de classe (possibilité d'implanter un tableau à prévoir).</p>			
Espace	Surface actuelle	Surface souhaitée	Besoins spécifiques
Bibliothèque	42 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>	

### 3.4.3 Les espaces administratifs

ESPACE BUREAUX			
<p><b>Observation générale :</b>            6 à 7 enseignants maternelle et élémentaires (dont 1 directrice)</p>			
Espace	Surface actuelle	Surface souhaitée	Besoins spécifiques
Bureau direction	15 m <sup>2</sup>	13 m <sup>2</sup>	
Salle des maitres	21 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	
Salle de repos pour le personnel	9 m <sup>2</sup>	13 m <sup>2</sup>	

ESPACE REPOS / SANITAIRES			
<b>Observation générale :</b> 2 agents polyvalents, 3 agents pour le restaurant scolaire, 2 ATSEM pour l'école maternelle et 3 agents d'animation travaillent dans cette école.			
Espace	Surface actuelle	Surface souhaitée	Besoins spécifiques
Bloc sanitaire du personnel H/F	/	9 m <sup>2</sup>	
Bloc sanitaire enfants H/F	11 m <sup>2</sup>	15 m <sup>2</sup>	
Bloc sanitaire restauration	/	10 m <sup>2</sup>	Au minimum pour lavage mains, si impossibilité mutualisation avec un autre bloc sanitaire

### 3.4.4 Les espaces de restauration

OFFICE CUISINE			
<b>Observation générale :</b> Vestiaires à dimensionner pour tous les agents intervenant dans le bâtiment : 3 agents pour la restauration, 2 agents polyvalents. Le principe de la marche en avant sera respecté. Le secteur « propre » ne doit pas croiser le secteur « souillé ». Attention à la nature du sol, pour éviter tout risque de glissade sur sol humide ou gras. L'ensemble des surfaces sera robuste et facilement nettoyable.			
Espace	Surface actuelle	Surface souhaitée	Besoins spécifiques
Hall livraison, réserves	11 m <sup>2</sup>	15 m <sup>2</sup>	Accessible facilement depuis la place de la Mirandelle
Office	18 m <sup>2</sup>	25 m <sup>2</sup>	
Laverie vaisselle		19 m <sup>2</sup>	
Vestiaires agents	/	30 m <sup>2</sup>	Vestiaires H et F séparés, 2 douches, 2 WC, 2 lavabos
Lingerie	/	5 m <sup>2</sup>	1 machine à laver, 1 sèche-linge

SALLE DE RESTAURATION			
<b>Observation générale :</b> Pour 160 rationnaires, deux salles de restauration et un espace self dans la salle des grands Deux services seront réalisés. Les petits sont servis à table.			
Espace	Surface actuelle	Surface souhaitée	Besoins spécifiques
Salle restauration petits	72 m <sup>2</sup>	35 m <sup>2</sup>	
Salles restauration grands		50 m <sup>2</sup>	
Self	/	18 m <sup>2</sup>	

### 3.4.5 Les espaces techniques

LOCAUX TECHNIQUES			
<b>Observation générale :</b>			
Espace	Surface actuelle	Surface souhaitée	Besoins spécifiques
Locaux techniques restauration	/	12 m <sup>2</sup>	Locaux pour adoucisseur et centrale de diffusion
Local stockage AP	/	5 m <sup>2</sup>	
Local ménage	/	5 m <sup>2</sup>	
Local poubelle	/	15 m <sup>2</sup>	Accès direct vers l'extérieur Proximité immédiate avec l'office Dimensionné pour permettre le tri sélectif et accueillir 2 conteneurs jaune pour le tri, 2 conteneurs bordeaux pour les OM, 3 conteneurs verts pour les déchets alimentaires.

## 3.5 Contraintes techniques et spatiales

### 3.5.1 Sécurité, accessibilité, études préalables

#### Classement du bâtiment :

Etablissement ERP type R et N, 5<sup>ème</sup> catégorie.

Une lecture du texte sera à faire avec le bureau de contrôle afin de confirmer les hypothèses émises en termes de sécurité incendie notamment.

#### Réglementation PMR :

Accessibilité de plain-pied, prise en compte de la réglementation pour l'accès à tous les services rendus par l'équipement, ascenseur pour l'étage.

#### Etudes pré-opérationnelles :

La maîtrise d'ouvrage fournira au titulaire, les éléments nécessaires au bon déroulement de la mission de maîtrise d'œuvre :

- Le levé topographique du site
- Les levés bâtimentaires (plans, coupes, façades)
- Géolocalisation des réseaux
- Etude biodiversité en cours de réalisation.
- Diagnostic géotechnique G5+G1 PCG étude préalable

D'autres diagnostics sur l'ensemble de l'équipement sont disponibles :

- Audit énergétique maternelle
- Diagnostic accessibilité
- Diagnostic structurel
- Diagnostic amiante avant travaux
- Diagnostic avant démolition plomb / insectes (en cours de réalisation)

Des missions de Contrôleur Technique, SPS et OPC seront également prévus par la maîtrise d'ouvrage.

### 3.5.2 Dispositions techniques

Outre les règles et textes normatifs liés à la conception et à l'exécution des travaux, l'architecte orientera son projet vers la sobriété énergétique ainsi que la modération d'entretien.

Les matériaux pérennes et faciles d'entretien seront à privilégier tant en intérieur qu'en extérieur.

Par ailleurs, le traitement de l'acoustique tant en usage intérieur que par rapport à l'extérieur justifiera des meilleures performances possibles, notamment entre les niveaux et les espaces intérieurs distribués accueillant du public.

La qualité de l'air intérieur se justifiera par la mise en œuvre de matériaux à très faibles émissions (voire aucune) de substances polluantes (COV, formaldéhydes, etc...)

Les différents équipements bénéficieront d'accès aisés et sécurisés pour les prestations de maintenance.

**- Matériaux biosourcés :** la conception privilégiera l'emploi de matériaux biosourcés, notamment en termes d'isolation du bâtiment.

**Chauffage** : en phase conception, une étude sera réalisée pour définir la meilleure solution : soit un bâtiment neuf autonome en production de chaleur (PAC, géothermie...) et non raccordé sur les bâtiments existants, soit un bâtiment neuf raccordé sur la chaufferie existante (2 chaudières gaz dans LT situé sous le bâtiment maternelle).

**GTC** : le bâtiment sera équipé d'une GTC permettant un renvoi des informations sur le système d'Hypervision de la ville de Niort.

Une chaufferie gaz se trouve dans le bâtiment A, avec un accès par la rue du Château Menu. La remontée des informations techniques depuis ce local chaufferie vers le centre technique municipal (Hypervision) est en train d'être mise en place (comme dans toutes les écoles de la ville).

Le nouveau bâtiment devra également permettre de faire remonter les informations techniques vers le système Hypervision.

**- Electricité/courants faibles** : le bâtiment sera raccordé au réseau Télécom fibre optique et au réseau fibre optique de la ville de Niort.

**-Alarme anti-intrusion** : le bâtiment sera équipé d'une centrale anti-intrusion compatible avec les préconisations des services de la ville de Niort.

**- Vidéo-surveillance** : sans objet.

#### **Documents généraux** :

Les prescriptions techniques seront conformes aux normes, décrets, spécifications techniques relatives aux règles d'hygiène, de sécurité et de conditions du travail en vigueur au moment du dépôt du Permis de Construire (PC) ou de toute autre demande d'autorisation administrative.

L'équipe de conception est tenue, pour tout ce qui concerne les infrastructures, structures, équipements et aménagements de se référer lors de l'élaboration du projet et de la réalisation de l'ouvrage à tous les textes réglementaires en vigueur, notamment et de manière non exhaustive :

Code de la Santé Publique

Code de l'Action Sociale et des Familles

Code de l'Urbanisme

Code de la Construction et de l'Habitation

Code du Travail

Code des Assurances

Règlement Sanitaire Départemental

Réglementation acoustique

Réglementation parasismique

Textes réglementaires relatifs à l'accueil des personnes handicapées

Cahier des charges D.T.U. et documents connexes annexés au REEF (Recueil des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiment en France)

Normes françaises homologuées (NF) éditées par l'association Française de normalisation (A.F.N.O.R.)

Guides techniques concernant la protection sanitaire des réseaux de distribution d'eau de consommation humaine

Dans le cas de divergence entre deux textes réglementaires, la mesure la plus restrictive devra être adoptée. L'utilisation de matériaux nouveaux ou de procédés de constructions non traditionnels devra faire l'objet de justifications techniques précises, de la présentation des références nécessaires et d'un avis technique favorable. Dans tous les cas, l'utilisation de tels matériaux est soumise à l'avis du bureau de contrôle assurant le contrôle technique de l'opération de construction.

Les réglementations administratives et techniques énumérées ci-avant ne sont pas limitatives. Elles devront être complétées par les concepteurs à l'aide des décrets, arrêtés et normes en vigueur à la date de réalisation de l'ouvrage.

Le maître d'œuvre s'assurera de leur mise à jour à chaque phase de l'opération.

**- Règlementation Environnementale** : la réglementation en vigueur s'appliquant au projet est celle relative aux bâtiments neufs.

**- Décret Tertiaire** : le projet respectera les règles en vigueur.

**- Décret Bacs** : le projet respectera les règles en vigueur.

**- Obligations en termes d'énergies renouvelables suivant la loi Climat et Résilience** : sans objet.

**- Acoustique** : Les textes suivants seront pris en considération : (liste non exhaustive)

✓ Normes :

- Norme NF S 31-080, relative à l'acoustique des bureaux et espaces associés
- Norme NF-EN-ISO 717-1 et 2, relative à l'évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction, et indice de classement français correspondant
- Norme NF-EN-ISO 11654, relative à l'évaluation de l'absorption acoustique, et indice de classement français correspondant

✓ Code de la Santé Publique – Section 2 « Dispositions applicables aux bruits de voisinage » (art. R1336-5 à 10)

✓ Code du Travail : art. R4213-5 à R4213-6 (obligations du maître d'ouvrage pour l'insonorisation des lieux de travail)

✓ Arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996, relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit

Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement & circulaire du 25 avril 2003 fixant les modalités d'application des exigences

✓ Accessibilité aux personnes handicapées :

- Article 7 de l'arrêté du 24 décembre 2015
- Article 9 de l'arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R111-19 à R111-19-3 et R111-19-6 du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements Recevant du Public

✓ Bruits produits par certains équipements :

- Arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire
- Arrêté du 26 janvier 2007 modifiant l'arrêté du 27 mai 2001 et fixant toutes les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

**- Sécurité incendie** :

En matière de sécurité, les principes de conception des ERP doivent permettre de limiter les risques d'incendie, alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare, favoriser l'évacuation tout en évitant la panique, alerter des services de secours et faciliter leur intervention.

La réglementation incendie en vigueur devra donc être prise en considération, notamment :

- Arrêté du 5 août 1992 modifié, relatif à la prévention des incendies et de désenfumage de certains lieux de travail
- Circulaire DRT n°95-07 du 14/04/1995 relative aux lieux de travail
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié, relatif aux risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public
- IT n°246 relative au désenfumage
- IT n°249 relative aux façades

#### **-Renouvellement d'air :**

##### OBLIGATIONS GENERALES

Les obligations de renouvellement d'air à mettre en œuvre dans les locaux sont régies par plusieurs réglementations qui devront être respectées : (liste non exhaustive)

- ✓ Règlement Sanitaire Départemental Type (RSdT) pour toutes les personnes présentes
- ✓ Règlement Sanitaire Départemental (RSD) des Deux-Sèvres pour toutes les personnes présentes
- ✓ Code du Travail / Décret n°2008-244 du 7 mars 2008, pour les salariés, et notamment les articles suivants :
  - Art. R4222-1 : principes et définitions en matière de ventilation, d'aération et d'assainissement de l'air dans les locaux fermés où les travailleurs sont appelés à séjourner
  - Art. R4222-4 à R4222-9 pour les locaux à pollution non spécifique
  - Art. R4222-10 à R4222-17 pour les locaux à pollution spécifique
  - Art. R4212-6 : définition des débits d'air minimaux pour les sanitaires

#### **-Radon :**

Les groupes scolaires Niortais sont suivis régulièrement pour relever les mesures de radon.

Les nouvelles constructions intégreront nécessairement des procédés visant à éviter les propagations de radon, pour garantir une bonne qualité de l'air intérieur tout en respectant la réglementation thermique.

#### **- Locaux sanitaires et de restauration :**

Les textes suivants seront pris en considération : (liste non exhaustive)

- ✓ Code du Travail / Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 (Art. R4228-1 à R4228-18) pour les installations sanitaires des salariés
- ✓ Règlement Sanitaire Départemental (Art. 67) pour les installations sanitaires du public
- ✓ Code du Travail / Décret n°2019-1586 du 31 décembre 2019 (Art. R4228-19 à R4228-25) pour la restauration des salariés

#### **- Eclairage :**

Les textes suivants seront pris en considération : (liste non exhaustive)

- ✓ Code du Travail / Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 (Art. R4223-1 à R4223-12)
- ✓ Norme EN 12464-1

#### **- Légionellose :**

Le concepteur devra prendre en compte l'ensemble de la réglementation pour lutter contre la légionellose et notamment :

- ✓ Arrêté du 30 novembre 2005, modifiant l'arrêté du 23 juin 1978, relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, des locaux de travail

ou des locaux recevant du public.

✓ Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

✓ Instruction DGS/EA4 n° 2013-34 du 30 janvier 2013 relative au référentiel d'inspection-contrôle de la gestion des risques liés aux légionelles dans les installations d'eau des bâtiments.

✓ Code de la Santé Publique (art. L1321-1, R. 1321-1 et suivants, notamment R. 1321-49 et R. 1321-53) : obligations relatives aux eaux destinées à la consommation humaine.

✓ Code du Travail : art. R4421-1 à R4427-5 fixant les règles particulières de prévention et de protection des travailleurs contre les risques résultant d'une exposition à des agents biologiques.

✓ Guide de recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF), diffusé par la circulaire DGS n° 2002-273 du 2 mai 2002.

#### **- Accessibilité PMR :**

Le projet sera compatible avec la réglementation accessibilité PMR et notamment avec :

✓ Arrêté du 27 juin 1994 et Décret n°2009-1272 du 21 octobre 2009 (accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés)

✓ Code de la Construction et de l'Habitation :

▪ art. R111-19-7 à R111-19-12 : Dispositions applicables aux Etablissements Recevant du Public situés dans un cadre bâti existant et aux installations ouvertes au public existantes

✓ Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements Recevant du Public, situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

✓ Arrêté du 28 avril 2017 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées [...] des Etablissements Recevant du Public situés dans un cadre bâti existant, des installations existantes ouvertes au public [...]

✓ Code du Travail / Arrêté du 21 octobre 2009 (accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés)

✓ Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Le descriptif sommaire qui suit, est établi par corps d'état sur la base du schéma de faisabilité. Il n'est, à ce stade, qu'indicatif.

### **3.5.3 Exigences environnementales**

*Exigences à prendre en compte lorsqu'elles s'appliquent aux travaux concernés par l'opération*

Les objectifs du PCAET :

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), le Maître d'Ouvrage souhaite recevoir des propositions du maître d'œuvre afin de répondre aux différents enjeux exposés ci-après (sans imposer toutefois de contraintes strictes).

Les principaux objectifs du PCAET sont les suivants :

Consommation énergétique (chaud et froid) faible et décarbonée.

Production ENR.

Eléments d'adaptation aux effets du changement climatique.

Prise en compte des mobilités alternatives pour les collaborateurs travaillant sur site.

Dans ce cadre d'objectifs généraux, les éléments à étudier sont les suivants :

**✓ Maîtrise de l'énergie :**

Remplacement des menuiseries extérieures avec vitrage isolant

Remplacement de la ventilation mécanique

L'ambition énergétique et climatique doit être élevée

Isolation intérieure et ventilation performantes

Installation de luminaires d'éclairage intérieur général à modules LED

Pilotage performant de l'installation (gestion de la consigne à distance, applications dédiées, ...)

Matériaux biosourcés à prévoir

Les eaux de gouttière seront dirigées vers un circuit de récupération

**✓ Certificat d'économie d'énergie :**

La loi d'orientation énergétique de juillet 2005 a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats.

L'engagement du Maître d'Ouvrage et son impact sur le déroulé de l'opération :

La Ville de Niort s'est engagée dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) et fait valoir ses pleins droits aux CEE résultant des travaux réalisés sur son patrimoine dans le cadre de ce présent marché.

Aussi, l'équipe de maîtrise d'œuvre est informée que :

L'intégralité des certificats d'économies d'énergie se rapportant à ces travaux est propriété de la Ville de Niort. Dès lors, aucune convention de répartition ne sera signée avec les entreprises réalisant les travaux,

Dans le cas d'un double compte, détecté par le pôle national lors de l'instruction des dossiers de demande des CEE, référant aux travaux liés à ce présent marché, les pénalités résultantes seront facturées au titulaire pour non-respect de l'engagement établi à ce présent marché.

Les entreprises, réalisant des travaux susceptibles de générer des CEE, seront sollicitées pour remplir des attestations de fin de travaux et pour fournir les documentations techniques éventuellement nécessaires.

Par conséquent, il est demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre :

D'insérer les clauses administratives relatives à la valorisation des CEE dans les marchés de travaux, sur les lots concernés (liste non exhaustive des travaux susceptibles d'être valorisés en CEE). La liste définitive des travaux à valoriser étant établie en phase APD/PRO-DCE par les services de la Ville de Niort et transmise au mandataire et à l'équipe de maîtrise d'œuvre.

D'informer les entreprises retenues du dispositif et des attentes du Maître d'Ouvrage, lors de la première réunion de préparation au chantier.

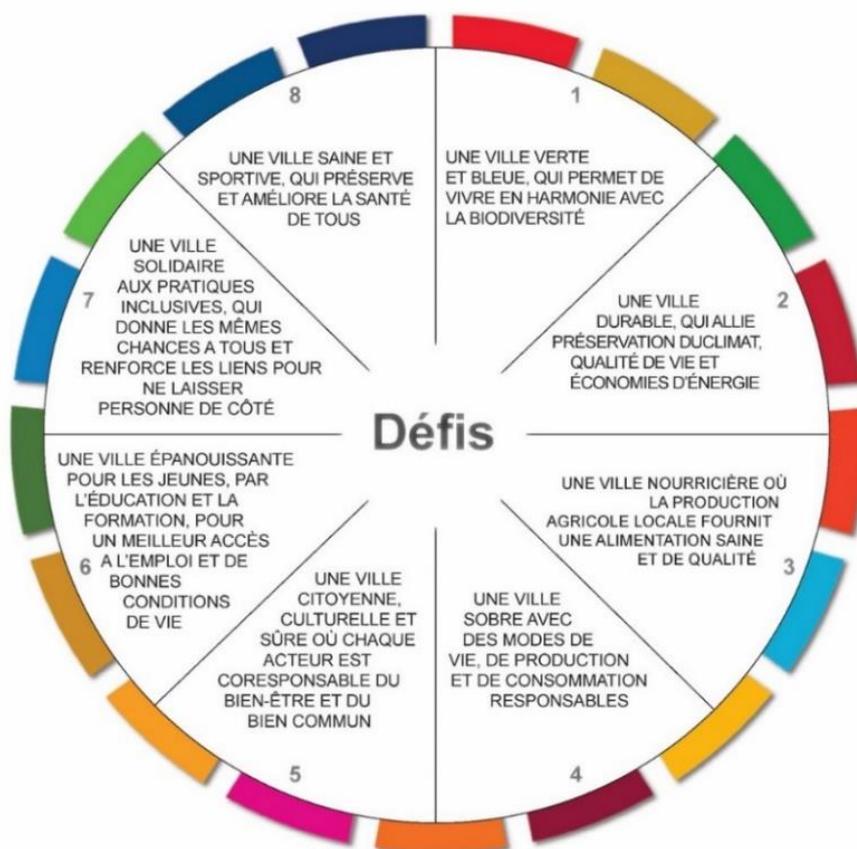
Le mandataire sera chargé d'en vérifier la bonne exécution.

Les conditions d'obtention des certificats d'économie d'énergie liées à la surperformance sont décrites dans les fiches relatives aux bâtiments tertiaires du Ministère de la transition écologique et solidaire.

## 3.6 Développement durable et impacts en sante

### 3.6.1 Objectifs de Développement Durable

Les objectifs ci-après répondent à la feuille de route des ODD « Niort Durable 2030 » (jointe en annexe) et s'appuient sur les objectifs opérationnels du SPASER, le Cahier des prescriptions techniques et environnementales de la Ville de Niort, la boussole ODD, la Charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens, et la Charte pour la prise en compte des chiroptères et des oiseaux nicheurs.



Les préconisations en matière de développement durable du projet sont les suivantes :

#### **Enjeu 1 : Santé**

- Utiliser des revêtements muraux et de finition avec de très faibles émissions de COV en mise en œuvre, de classement A+ minimum pour la qualité de l'air.
- Concevoir des locaux rénovés au plus possible accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.
- Assurer une ventilation suffisante des locaux (notamment les locaux de stockage, maintenance, ménage) suivant les produits stockés et usages des locaux, et respectant les règlements sanitaires.
- Assurer les apports d'air neuf hygiénique suivant la réglementation pour l'ensemble des locaux destinés à l'accueil du public.
- Prendre en compte l'accessibilité universelle dans ses cinq dimensions motrice, sensorielle (visuelle et auditive), mentale, cognitive et psychique ; qu'il s'agisse de handicaps permanents ou provisoires, en matière de conception du bâtiment, en matière d'équipements, mais aussi à terme en matière d'exploitation au niveau des personnels d'accueil.

## Enjeu 2 : Energie

- Le maître d'ouvrage ne vise pas de label énergétique ou environnemental compte-tenu des contraintes du site actuel mais souhaite que la conception intègre ces notions dans le respect de l'enveloppe budgétaire visée.
- Respecter la performance énergétique des bâtiments de la réglementation RT/RE en vigueur.
- Améliorer les performances thermiques des locaux existants réaménagés par application de la réglementation RT Bâtiments Existants avec un objectif d'optimisation maximale des consommations. Pour apprécier ce point, le Maître d'Ouvrage demandera à l'équipe projet de pouvoir appréhender les coûts d'investissement d'une part, les coûts estimatifs de fonctionnement d'autre part, afin de pouvoir arbitrer le mode de production retenu.
- Mettre en œuvre des produits et équipements techniques avec motorisations très faibles consommations.
- Lorsque cela est possible, réaliser des installations de ventilation double flux avec récupération d'énergie haut rendement pour les locaux soumis à de forts débits de ventilation.
- Mettre en œuvre des équipements d'éclairage à faibles consommations (LEDs).
- Valoriser des certificats d'économie d'énergie
- Préconiser la réalisation d'une STD (simulation thermique dynamique) et/ou d'une SED (simulation énergétique dynamique) dès la phase APS, de manière à apporter une aide à la décision en orientant les choix énergétiques dès la conception du projet, faire des prévisions des consommations futures dans le suivi d'exploitation et simuler plusieurs options.
- Réalisée à un pas de temps horaire ou infra-horaire, en prenant en compte tous les phénomènes ayant une influence significative sur la thermique du bâtiment, la STD permettrait en effet de simuler de manière réaliste les échanges thermiques dans le bâtiment, les températures et besoins en chauffage.
- La SED, réalisée sur la base de la STD, permettrait quant à elle de donner une vision globale de l'ensemble des usages. Seraient ainsi complétées les informations de la STD, en ajoutant l'ensemble des postes de consommation, y compris ceux qui n'ont pas d'influence directe sur la thermique (ascenseur, auxiliaires de chauffage, de ventilation, éclairage extérieur, ...). La SED permettrait également de décrire en détail les systèmes de chauffage et de ventilation, pour prédire les consommations associées de façon fiable.

Préconiser un calorifuge de classe 4 sur l'intégralité du réseau de distribution d'eau chaude (ECS incluse)

## Enjeu 3 : Gestion de l'eau, des déchets et des espaces naturels

- Utiliser des équipements sanitaires avec robinetteries (/ systèmes de remplissages) temporisées et à débits limités.
- Récupérer les eaux pluviales
- Mettre en place de systèmes de comptage et sous-comptage sur les réseaux de distribution intérieure d'eau.
- Concevoir des installations de production et de distribution (réseaux de canalisations) d'eau chaude sanitaire en correspondance avec les préconisations techniques et sanitaires pour éviter le développement des légionnelles.
- Mettre en place une gestion des déchets de chantier afin d'éviter les nuisances, avec mise en place d'une Charte de Chantier Vert, et le suivi des dispositions préconisées tout au long du déroulement des travaux.
- Proposer l'installation d'une GTB (Gestion Technique du Bâtiment) pour permettre le suivi des consommations, l'indication de dysfonctionnement des systèmes et le suivi des températures.
- Préconiser que chaque branche des réseaux hydrauliques soit munie d'une vanne d'équilibrage.
- Préconiser la réalisation d'un SOGED (Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets), document qui décrit l'organisation technique de la gestion des déchets.

## Enjeu 4 : Acoustique / Confort

- Envisager d'associer un acousticien au projet ou, à défaut, veiller à ce que la qualité d'ambiance acoustique soit satisfaisante au regard de l'isolement des espaces vis-à-vis de l'extérieur, du niveau de bruits de chocs transmis dans les

espaces, de l'isolement au bruit aérien des locaux vis-à-vis des autres locaux et de l'acoustique interne des locaux.

- Préconiser du mobilier acoustique

### **Enjeu 5 : Matériaux**

- Réaliser des installations techniques avec des réseaux et équipements techniques aisément accessibles pour la maintenance et l'entretien (accessibilité des réseaux en faux plafonds, coffres, caniveaux, sous-sol ... ; et accessibilité des équipements de chauffage, ventilation et plomberie).
- Apporter un soin particulier aux propositions de réemploi et de réutilisation des matériaux, au stockage sur des sites dédiés des éléments architecturaux déposés et non réemployés, aux circuits de réemploi des matériels et matériaux. Il pourrait être proposé la création d'un lot spécifique réemploi
- Privilégier l'usage de matériaux biosourcés.
- Préconiser que le mobilier mis en place soit issu du réemploi ou certifié « Office Excellence Certifié », que les sols souples employés soient écologiques et comportent un écolabel, que des isolants biosourcés soient mis en œuvre et que les peintures utilisées soient des peintures à l'eau

### **Enjeu 5 : Economie / Gestion**

- Réaliser une approche économique du projet en coût global travaux/investissement, exploitation /maintenance, renouvellement)
- Intégrer dans les marchés de travaux, en coordination avec le Maître d'Ouvrage, des clauses d'insertion sociale.

### **Enjeu 6 : Qualité de l'air**

- Se référer à la Charte "Ville et Territoires sans perturbateurs endocriniens", dont la ville de Niort est signataire.
- S'assurer, en matière de finition intérieure, que les peintures, vernis, vitrificateurs et lasures soient à base d'eau pour les boiseries, métaux, murs et plafonds, et qu'idéalement, s'ils sont porteurs d'un écolabel, qu'ils ne contiennent ni pigments à base de métaux lourds, ni plus 5% de solvant organique, ni éthers toxiques.
- Envisager, en matière de ventilation, la régulation des débits selon l'occupation et que le système permette la sur-ventilation nocturne.
- Préconiser pour la qualité de l'air intérieur, la réalisation d'une campagne de mesure des COV, du CO et du radon avant la réception du bâtiment, avec mesures correctives appropriées si les valeurs seuils n'étaient pas respectées, puis après 4 à 6 mois d'usage.

### **Enjeu 7 : Biodiversité**

- Mener une pré-étude biodiversité pour évaluer les enjeux biodiversité notamment concernant les chiroptères et les oiseaux nidifiant dans les cavités puisqu'il s'agit de rénovation de bâti ancien.
- Pour rappel cette pré-étude est demandée dans le cadre du SPASER. Elle pourrait être réalisée par la maîtrise d'ouvrage dès la phase programmation ou en étude préalable par la maîtrise d'œuvre.
- Réaliser un diagnostic de biodiversité, comportant inventaires et préconisations, pour intégrer les problématiques de calendrier de réalisation de travaux perturbant la biodiversité dans ses périodes de nidification et hibernation notamment, et intégrer des équipements tels que installations de nichoirs à oiseaux et gîtes à Chauve-souris. Les nichoirs à oiseaux concerneront principalement les espèces nichant dans des cavités de murs et sous les toitures comme les Hirondelles (espèce en fort déclin).
- La ville de Niort étant signataire d'une Charte de protection des Chiroptères dans les bâtiments et les ouvrages d'art, et étant donné la configuration du bâtiment, il serait opportun d'étudier la mise en place de dispositifs pour faciliter l'entrée des chauves-souris, de type chiroptères, et de dispositifs favorisant leur reproduction et leur hibernation type refuges à chauves-souris.

### 3.6.2 Développement durable appliqué au présent marché (SPASER)

Dans le cadre de ses engagements prévus dans son schéma de promotion des achats socialement écologiquement responsable (SPASER), la Ville de Niort s'est fixée différents objectifs comme :

- Agir pour des travaux durables en intégrant une clause « chantier propre » dans les CCTP de travaux (tri des déchets, valorisation des matériaux déjà en place, réduction des nuisances sonores, qualité de l'air...)
- Agir pour des travaux durables en ouvrant les cahiers des charges techniques et les offres à l'utilisation de matériaux écoresponsables et à la proposition d'innovation
- Lutter contre les risques climatiques en intégrant des spécifications/clauses techniques dans les cahiers des charges pour réduire les ilots de chaleurs, permettre le retour au sol des eaux pluviales, développer des modes de déplacements doux.
- Poursuivre la transition énergétique des équipements en intégrant des critères sur la sobriété énergétique dans la valeur technique d'un projet à tous les stades de celui-ci : chantier, fonctionnement, maintenance, fin de vie.
- Préserver la ressource en eau en proposant des aménagements paysagers à faible demande hydrique tout en préservant la biodiversité locale.

**Une progression de la qualité et de l'innovation des solutions proposées par l'équipe de programmation est donc attendue tout au long de ce marché**, notamment en matière de performance environnementale et durable.

Cela passe par **une conception responsable des solutions proposées**.

### 3.7 Tableau des surfaces

En phase faisabilité, un premier tableau des surfaces a été ébauché à titre indicatif :

Existant			Projet
Locaux		Surface existante SU	Surface projetée SU
<b>ESPACES PEDAGOGIQUES</b>			
Salle de classe	Fiche n°1	59 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>
Salle de classe		59 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>
Salle de classe		/	60 m <sup>2</sup>
Classe supplémentaire si possible		/	60 m <sup>2</sup>
<i>Sous-total</i>		<b>118 m<sup>2</sup></b>	<b>180 m<sup>2</sup> (ou 240 m<sup>2</sup>)</b>
<b>ESPACES PEDAGOGIQUES</b>			
Bibliothèque	Fiche n°2	42 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>
<i>Sous-total</i>		<b>42 m<sup>2</sup></b>	<b>60 m<sup>2</sup></b>
<b>ESPACE ADMINISTRATIFS</b>			
Bureau de direction	Fiche n°3	15 m <sup>2</sup>	13 m <sup>2</sup>
Salle des enseignant(e)s	Fiche n°4	21 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>
Salle de repos du personnel	Fiche n°5	9 m <sup>2</sup>	13 m <sup>2</sup>
<b>ESPACE REPOS / SANITAIRES</b>			
Bloc sanitaire du personnel H/F	Fiche n°6	/	9 m <sup>2</sup>
Bloc sanitaire enfants H/F		11 m <sup>2</sup>	15 m <sup>2</sup>
Bloc sanitaire restauration		/	10 m <sup>2</sup>
<i>Sous-total</i>		<b>56 m<sup>2</sup></b>	<b>90 m<sup>2</sup></b>
<b>OFFICE CUISINE</b>			
Hall livraison, réserves	Fiche n°7	11 m <sup>2</sup>	15 m <sup>2</sup>
Office	Fiche n°8	18 m <sup>2</sup>	25 m <sup>2</sup>
Laverie vaisselle			19 m <sup>2</sup>
Vestiaires agents	Fiche n°9	/	30 m <sup>2</sup>
Lingerie	Fiche n°10	/	5 m <sup>2</sup>
<i>Sous-total</i>		<b>29 m<sup>2</sup></b>	<b>94 m<sup>2</sup></b>
<b>SALLE DE RESTAURATION</b>			
Salle restauration petits	Fiche n°11	72 m <sup>2</sup>	35 m <sup>2</sup>
Salle restauration grands		50 m <sup>2</sup>	
Self		/	18 m <sup>2</sup>
<i>Sous-total</i>		<b>72 m<sup>2</sup></b>	<b>103 m<sup>2</sup></b>
<b>ESPACE TECHNIQUE</b>			
Locaux techniques restauration	Fiche n°12	/	12 m <sup>2</sup>
Local stockage Agents polyvalent (AP)		/	5 m <sup>2</sup>
Local ménage		/	5 m <sup>2</sup>
Local poubelles		/	15 m <sup>2</sup>
<i>Sous-total</i>		<b>/</b>	<b>37 m<sup>2</sup></b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>317 m<sup>2</sup></b>	<b>564 m<sup>2</sup></b>

## 3.8 Fiches techniques

### 3.8.1 Les espaces pédagogiques

SALLES DE CLASSE		Fiche n°1
	<b>Quantité :</b>	3 unités (ou 4)
<b>USAGE / FONCTIONNALITES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES</b>	SURFACE UTILE	60 m <sup>2</sup> minimum
	EFFECTIF / USAGERS	24 à 28 élèves + 1 enseignant(e) + éventuellement 1 ATSEM ou 1 AESH
	HAUTEUR LIBRE	2,50 m sous faux-plafond minimum
	SURCH. EXPL.	250 daN/m <sup>2</sup>
	DESTINATION / USAGE	Enseignement
	FORMES & PROPORTIONS	Rectangulaire pour vue vers l'écran/le tableau – pas de poteau intermédiaires
	LIAISONS FONCTIONNELLES	Proche des autres classes et de la bibliothèque. Une classe en rez-de-chaussée (RdC), les autres en RdC ou en étage
	ACCES INTERIEUR	Depuis circulation (1 UP) + Dégagement accessoire
	ACCES DIRECT EXTERIEUR / PORTES	Oui possible pour espace situé en RdC
<b>AMBIANCE LUMINEUSE</b>	ECLAIRAGE NATUREL / CONTROLE	Oui, en 1 <sup>er</sup> jour
	VUES SUR L'EXTERIEUR	Oui, ou vers un patio
	ORIENTATION / PROTECTION SOLAIRE	Protections solaires à prévoir selon orientation, pour réguler le confort thermique d'été et l'apport de lumière – privilégier les protections extérieures
	PROTECTION CONTRE L'EFFRACTION	Vitrage retardateur d'effraction au RdC
	PROTECTION CONTRE LA VUE	Oui, par rapport à un lieu de passage (vitrophanies)
	ECLAIRAGE ARTIFICIEL	<u>Salle de classe</u> : Eclairage LED – 300 lux gradables <u>Tableau</u> : Eclairage LED – 500 lux
	COMMANDE ECLAIRAGE	Par interrupteur
	PARTICULARITES	Classes équipées de tableaux blancs avec des vidéoprojecteurs Veiller à éviter l'éblouissement pour garantir une bonne lecture sur le tableau Avoir la possibilité de réduire la luminosité pour des projections sur le tableau
<b>CONFORT HYGROTHERMIQUE</b>	TEMP. INTERIEURE	Hiver : 19°C (+/- 2°C) - Eté : - 3°C / extérieur En période de canicules ou de forte chaleur, la température intérieure doit rester inférieure à 29°
	PARTICULARITES	

<b>FINITIONS</b>	<b>SOL (TYPE-UPEC)</b>	U3P3E2C2, sol souple acoustique, sans émission de COV
	<b>MURS</b>	Revêtements muraux chaleureux, résistants, faciles d'entretien et non salissants
	<b>PLAFOND</b>	Faux-plafond acoustique, dalles 60x60
	<b>CLOISONS</b>	Isolément acoustique renforcé, notamment par rapport aux couloirs et aux espaces bruyants
	<b>PARTICULARITES</b>	Selon nature des cloisons : renforts à prévoir pour fixation du tableau interactif (dimensions 2m x 1.20 m Ht + 2 volets de 1m x 1.20 m Ht de chaque côté) Pas de condamnation des portes autre que par bouton moleté

<b>COURANTS FORTS/FAIBLES</b>	<b>PRISES CFO-CFA</b>	1 PC 16A à l'entrée de la pièce 1 PC 16A à l'opposé de l'entrée de la pièce 2 blocs poste de travail (4 PC 16A + 3 RJ 45) 1 PC 16A en hauteur près du tableau interactif Commande stores (si besoin) à l'entrée de la pièce Au plafond : 1 prise de courant pour le vidéoprojecteur Au mur, sous faux-plafond : 2 prises de courant pour les enceintes + à côté du tableau interactif : commande mise en route/arrêt projecteur et enceintes A côté du tableau : 1 prise USB + boîtiers de connectique pour les équipements numériques : pour l'installation du vidéoprojecteur > connexions RGA et/ou HDMI déportées
	<b>PARTICULARITES</b>	+ prévoir de part et d'autre du tableau la possibilité de fixer 2 enceintes et de les relier entre elles (passage en faux-plafond) par un câble HP + prévoir également le raccord des enceintes par câble audio au vidéoprojecteur

<b>FLUIDES</b>	<b>EAU FROIDE</b>	Oui	<b>EAU CHAUDE</b>	Non	<b>EU/EV</b>	Oui
	<b>PARTICULARITES</b>	1 point d'eau par classe avec paillasse				

<b>EQUIPEMENTS</b>		<b>A fournir au titre du marché de maîtrise d'œuvre :</b>
		Point d'eau avec paillasse sur meuble de rangement à prévoir dans chaque classe
		Rangements intégrés dans chaque classe
		<b>Mis en place par le service utilisateur :</b>
		Tableau blanc VPI – hauteur entre 83 et 90 cm du sol
		Avec projecteur ( focale hyper-courte), distance entre mur et projecteur < 1 m
	<b>Mobilier</b>	Tables et chaises

BIBLIOTHEQUE		Fiche n°2
	Quantité :	1 unité
USAGE / FONCTIONNALITES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES	SURFACE UTILE	60 m <sup>2</sup> minimum
	EFFECTIF / USAGERS	Une classe de 24 à 28 élèves, ou des petits groupes d'élèves + 1 enseignant(e) + éventuellement 1 ATSEM ou 1 AESH
	HAUTEUR LIBRE	2,50 m sous faux-plafond minimum
	SURCH. EXPL.	250 daN/m <sup>2</sup>
	DESTINATION / USAGE	Consultation de livres et médias divers, animations, enseignement
	FORMES & PROPORTIONS	Rectangulaire pour vue vers un écran et un éventuel tableau (prévoir possibilité d'en installer un dans le cas où on construit 3 classes) – pas de poteau intermédiaires
	LIAISONS FONCTIONNELLES	Proche des autres classes, de préférence en rez-de-chaussée avec un accès facile par la cour pour pouvoir accueillir facilement les élèves de maternelle.
	ACCES INTERIEUR	Depuis circulation (1 UP) + Dégagement accessoire
	ACCES DIRECT EXTERIEUR / PORTES	Oui possible, si espace situé en RDC
AMBIANCE LUMINEUSE	ECLAIRAGE NATUREL / CONTROLE	Oui, en 1 <sup>er</sup> jour
	VUES SUR L'EXTERIEUR	Oui, ou vers un patio
	ORIENTATION / PROTECTION SOLAIRE	Protections solaires à prévoir selon orientation, pour réguler le confort thermique d'été et l'apport de lumière – privilégier les protections extérieures
	PROTECTION CONTRE L'EFFRACTION	Vitrage retardateur d'effraction au RdC
	PROTECTION CONTRE LA VUE	Oui, par rapport à un lieu de passage (vitrophanies)
	ECLAIRAGE ARTIFICIEL	<u>Bibliothèque</u> : Eclairage LED – 500 lux gradables Si tableau : Eclairage LED – 500 lux
	COMMANDE ECLAIRAGE	Par interrupteur
	PARTICULARITES	Dans le cas où on construit 3 classes : prévoir un emplacement pour installer un tableau et un vidéoprojecteur et la possibilité de l'éclairer correctement. Dans le cas où on construit 4 classes : ne pas prévoir l'emplacement pour un tableau interactif. Dans tous les cas : prévoir un emplacement pour un écran de projection. Veiller à éviter l'éblouissement pour garantir une bonne lecture sur le tableau ou l'écran. Avoir la possibilité de réduire la luminosité pour d'éventuelles projections sur un tableau ou un écran.
CONFORT HYGROTHERMIQUE	TEMP. INTERIEURE	Hiver : 19°C (+/- 2°C) - Eté : - 3°C / extérieur En période de canicules ou de forte chaleur, la température intérieure doit rester inférieure à 29°
	PARTICULARITES	

<b>FINITIONS</b>	<b>SOL (TYPE-UPEC)</b>	U3P3E2C2, sol souple acoustique, sans émission de COV
	<b>MURS</b>	Revêtements muraux chaleureux, résistants, faciles d'entretien et non salissants
	<b>PLAFOND</b>	Faux-plafond acoustique, dalles 60x60
	<b>CLOISONS</b>	Isolement acoustique renforcé, notamment par rapport aux couloirs et aux espaces bruyants
	<b>PARTICULARITES</b>	Dans le cas de la construction de 3 classes, et selon la nature des cloisons : renforts à prévoir pour possibilité de fixation du tableau interactif (dimensions 2m x 1.20 m Ht + 2 volets de 1m x 1.20 m Ht de chaque côté) Un espace sera prévu pour l'utilisation d'ordinateurs Pas de condamnation des portes autre que par bouton moleté

<b>COURANTS FORTS/FAIBLES</b>	<b>PRISES CFO-CFA</b>	1 PC 16A à l'entrée de la pièce 1 PC 16A à l'opposé de l'entrée de la pièce 5 blocs poste de travail (4 PC 16A + 3 RJ 45) 1 PC 16A en hauteur près du tableau interactif Commande stores (si besoin) à l'entrée de la pièce Au plafond : 1 prise de courant pour le vidéoprojecteur Au mur, sous faux-plafond : 2 prises de courant pour les enceintes + à côté du tableau interactif : commande mise en route/arrêt projecteur et enceintes A côté du tableau : 1 prise USB + boîtiers de connectique pour les équipements numériques : pour l'installation du vidéoprojecteur > connexions RGA et/ou HDMI déportées
	<b>PARTICULARITES</b>	+ dans le cas de la construction de 3 classes : prévoir de part et d'autre de l'emplacement pour le tableau la possibilité de fixer 2 enceintes et de les relier entre elles (passage en faux-plafond) par un câble HP + prévoir le raccord des enceintes par câble audio au vidéoprojecteur

<b>FLUIDES</b>	<b>EAU FROIDE</b>	Oui	<b>EAU CHAUDE</b>	Oui	<b>EU/EV</b>	Oui
	<b>PARTICULARITES</b>	1 point d'eau / robinet mitigeur temporisé				

<b>EQUIPEMENTS</b>		<b>A fournir au titre du marché de maîtrise d'œuvre :</b>
		Point d'eau sur meuble de rangement à prévoir
		Rangements intégrés
		<b>Mis en place par le service utilisateur :</b>
	<b>Mobilier</b>	Etagères, meubles de rangement, assises, tables et chaises

### 3.8.2 Les espaces administratifs

BUREAU		Fiche n°3
	<b>Quantité :</b>	1 unité
<b>USAGE / FONCTIONNALITES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES</b>	SURFACE UTILE	13 m <sup>2</sup> minimum
	EFFECTIF / USAGERS	1 personne et ponctuellement enseignants, élèves, visiteurs
	HAUTEUR LIBRE	2,50 m sous faux-plafond minimum
	SURCH. EXPL.	250 daN/m <sup>2</sup>
	DESTINATION / USAGE	Travail administratif, réception de visiteurs
	FORMES & PROPORTIONS	Rectangulaire autant que possible. La forme du bureau doit permettre la réception de visiteurs dans de bonnes conditions.
	LIAISONS FONCTIONNELLES	Facilement accessible depuis la cour, proche de la salle des maîtres Peut-être situé au R+1
	ACCES INTERIEUR	Depuis circulation (1 UP)
	ACCES DIRECT EXTERIEUR / PORTES	-
<b>AMBIANCE LUMINEUSE</b>	ECLAIRAGE NATUREL / CONTROLE	Oui, en 1 <sup>er</sup> jour
	VUES SUR L'EXTERIEUR	Oui, ou vers un patio
	ORIENTATION / PROTECTION SOLAIRE	Protections solaires à prévoir selon orientation, pour réguler le confort thermique d'été et l'apport de lumière – privilégier les protections extérieures
	PROTECTION CONTRE L'EFFRACTION	Vitrage retardateur d'effraction au RdC
	PROTECTION CONTRE LA VUE	Oui, en cas de nécessité ou depuis un lieu de passage (vitrophanies)
	ECLAIRAGE ARTIFICIEL	Eclairage LED – 300 lux gradables
	COMMANDE ECLAIRAGE	Par interrupteur
	PARTICULARITES	
<b>CONFORT HYGROTHERMIQUE</b>	TEMP. INTERIEURE	Hiver : 19°C (+/- 2°C) - Eté : - 3°C / extérieur En période de canicules ou de forte chaleur, la température intérieure doit rester inférieure à 29°
	PARTICULARITES	
<b>FINITIONS</b>	SOL (TYPE-UPEC)	U4P3E2C2, sol souple acoustique, sans émission de COV
	MURS	Revêtements muraux chaleureux, résistants, faciles d'entretien et non salissants
	PLAFOND	Faux-plafond acoustique, dalles 60x60
	CLOISONS	Isolement acoustique renforcé, notamment par rapport aux couloirs et aux espaces

		broyants et pour assurer la confidentialité des échanges (porte et cloison)
	PARTICULARITES	Pas de condamnation des portes autre que par bouton moleté

COURANTS FORTS/FAIBLES	PRISES CFO-CFA	1 PC 16A à l'entrée de la pièce 2 blocs poste de travail (4 PC 16A + 2 RJ 45) Commande stores (si besoin) à l'entrée de la pièce
	PARTICULARITES	Laisser la possibilité d'installer un deuxième petit poste de travail dans la pièce

FLUIDES	EAU FROIDE	non	EAU CHAUDE	non	EU/EV	non		
	PARTICULARITES							

EQUIPEMENTS		<b>A fournir au titre du marché de maîtrise d'œuvre :</b>
		Un placard intégré, portes coulissantes et étagères
		<b>Mis en place par le service utilisateur :</b>
	Mobilier	Bureau et chaises, rangements complémentaires

SALLE DES ENSEIGNANT(E)S		Fiche n°4
	Quantité :	1 unité
USAGE / FONCTIONNALITES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES	SURFACE UTILE	20 m <sup>2</sup> minimum
	EFFECTIF / USAGERS	Pour 8 enseignants
	HAUTEUR LIBRE	2,50 m sous faux-plafond minimum
	SURCH. EXPL.	250 daN/m <sup>2</sup>
	DESTINATION / USAGE	Espace de rencontres informelles, de détente et d'échange d'informations pour le corps enseignant. Prévoir un emplacement pour photocopieur (espace repro) et un petit bureau pour pouvoir mener un travail individuel, avec accès à un ordinateur. Prévoir un point d'eau, des casiers pour les enseignants et des rangements + possibilité d'avoir un affichage mural.
	FORMES & PROPORTIONS	-
	LIAISONS FONCTIONNELLES	Facilement accessible depuis la cour, proche du bureau de direction Peut-être au R+1
	ACCES INTERIEUR	Depuis circulation (1 UP)
ACCES DIRECT EXTERIEUR / PORTES	-	

<b>AMBIANCE LUMINEUSE</b>	ECLAIRAGE NATUREL / CONTROLE	Oui, en 1 <sup>er</sup> jour
	VUES SUR L'EXTERIEUR	Oui, ou vers un patio
	ORIENTATION / PROTECTION SOLAIRE	Protections solaires à prévoir selon orientation, pour réguler le confort thermique d'été et l'apport de lumière – privilégier les protections extérieures
	PROTECTION CONTRE L'EFFRACTION	Vitrage retardateur d'effraction au RdC
	PROTECTION CONTRE LA VUE	Oui, en cas de nécessité ou depuis un lieu de passage (vitrophanies)
	ECLAIRAGE ARTIFICIEL	Eclairage LED – 300 lux gradables et 500 lux sur bureaux
	COMMANDE ECLAIRAGE	Par interrupteur
	PARTICULARITES	

<b>CONFORT HYGROTHERMIQUE</b>	TEMP. INTERIEURE	Hiver : 19°C (+/- 2°C) - Eté : - 3°C / extérieur En période de canicules ou de forte chaleur, la température intérieure doit rester inférieure à 29°
	PARTICULARITES	

<b>FINITIONS</b>	SOL (TYPE-UPEC)	U3P3E2C2, sol souple acoustique, sans émission de COV
	MURS	Revêtements muraux chaleureux, résistants, faciles d'entretien et non salissants
	PLAFOND	Faux-plafond acoustique, dalles 60x60
	CLOISONS	Isolement acoustique renforcé, notamment par rapport aux couloirs et aux espaces bruyants et pour assurer la confidentialité des échanges (porte et cloison)
	PARTICULARITES	Pas de condamnation des portes autre que par bouton moleté

<b>COURANTS FORTS/FAIBLES</b>	PRISES CFO-CFA	1 PC 16A à l'entrée de la pièce 2 blocs poste de travail (4 PC 16A + 2 RJ 45) 4 PC sur plan de travail Commande stores (si besoin) à l'entrée de la pièce + <u>pour espace repro</u> 1 PC 16A à l'entrée (selon configuration) 1 bloc poste de travail (4 PC 16A + 2 RJ 45)
	PARTICULARITES	Précâblage pour installation d'un poste de travail dans la pièce

<b>FLUIDES</b>	EAU FROIDE	Oui	EAU CHAUDE	Oui	EU/EV	Oui		
	PARTICULARITES	Prévoir un point d'eau, avec évier simple bac, égouttoir, petit plan de travail et meuble de rangement.						

<b>EQUIPEMENTS</b>		<b>A fournir au titre du marché de maîtrise d'œuvre :</b>
		Meuble pour point d'eau (évier simple bac et égouttoir)
		Rangements intégrés et casiers pour les enseignants et pour coin repro
		<b>Mis en place par le service utilisateur :</b>
	<b>Mobilier</b>	Table de réunion, bureau et chaises, rangements complémentaires si besoin Affichage mural

SALLE DE REPOS DU PERSONNEL		Fiche n°5
	<b>Quantité :</b>	1 unité
<b>USAGE / FONCTIONNALITES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES</b>	<b>SURFACE UTILE</b>	13 m <sup>2</sup> minimum
	<b>EFFECTIF / USAGERS</b>	4 personnes
	<b>HAUTEUR LIBRE</b>	2,50 m sous faux-plafond minimum
	<b>SURCH. EXPL.</b>	250 daN/m <sup>2</sup>
	<b>DESTINATION / USAGE</b>	Salle destinée au repos du personnel, places assises et point d'eau.
	<b>FORMES &amp; PROPORTIONS</b>	-
	<b>LIAISONS FONCTIONNELLES</b>	Dans le pôle administratif
	<b>ACCES INTERIEUR</b>	Depuis circulation (1 UP)
<b>ACCES DIRECT EXTERIEUR / PORTES</b>	-	

<b>AMBIANCE LUMINEUSE</b>	<b>ECLAIRAGE NATUREL / CONTROLE</b>	Oui, en 1 <sup>er</sup> jour
	<b>VUES SUR L'EXTERIEUR</b>	Oui, ou vers un patio
	<b>ORIENTATION / PROTECTION SOLAIRE</b>	Protections solaires à prévoir selon orientation, pour réguler le confort thermique d'été et l'apport de lumière – privilégier les protections extérieures
	<b>PROTECTION CONTRE L'EFFRACTION</b>	Vitrage retardateur d'effraction au RdC
	<b>PROTECTION CONTRE LA VUE</b>	Oui, en cas de nécessité ou depuis un lieu de passage (vitrophanies)
	<b>ECLAIRAGE ARTIFICIEL</b>	Eclairage LED – 300 lux gradables
	<b>COMMANDE ECLAIRAGE</b>	Par interrupteur
	<b>PARTICULARITES</b>	

<b>CONFORT HYGROTHERMIQUE</b>	<b>TEMP. INTERIEURE</b>	Hiver : 19°C (+/- 2°C) - Eté : - 3°C / extérieur En période de canicules ou de forte chaleur, la température intérieure doit rester inférieure à 29°
	<b>PARTICULARITES</b>	

<b>FINITIONS</b>	SOL (TYPE-UPEC)	U3P3E2C2, sol souple, sans émission de COV
	MURS	Revêtements muraux chaleureux, résistants, faciles d'entretien et non salissants
	PLAFOND	Faux-plafond acoustique, dalles 60x60
	CLOISONS	
	PARTICULARITES	Pas de condamnation des portes autre que par bouton moleté

<b>COURANTS</b>	PRISES CFO-CFA	1 PC 16A à l'entrée de la pièce 1 blocs poste de travail (4 PC 16A + 2 RJ 45) Commande stores (si besoin) à l'entrée de la pièce
	PARTICULARITES	Précâblage pour installation d'un poste de travail dans la pièce

<b>FLUIDES</b>	EAU FROIDE	Oui	EAU CHAUDE	Oui	EU/EV	Oui		
	PARTICULARITES	Prévoir un point d'eau, avec évier simple bac, égouttoir, petit plan de travail et meuble de rangement.						

<b>EQUIPEMENTS</b>		<b>A fournir au titre du marché de maîtrise d'œuvre :</b>
		Meuble pour point d'eau, avec petits rangements
		<b>Mis en place par le service utilisateur :</b>
	<b>Mobilier</b>	Tables et assises, rangements complémentaires si besoin

<b>BLOCS SANITAIRES</b>		<b>Fiche n°6</b>
<b>Quantité :</b>	1 bloc sanitaire élèves filles/garçons, pour des élèves de plus de 6 ans (élémentaire) 1 bloc sanitaire enseignants H/F, 1 bloc sanitaire restaurant (à étudier, selon configuration)	
<b>USAGE / FONCTIONNALITES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES</b>	<b>SURFACE UTILE</b>	Selon composition des blocs – surfaces estimées en préprogramme (à valider en phase esquisse) : WC élèves : 15 m <sup>2</sup> - WC enseignants : 9 m <sup>2</sup> - WC restaurant : 10 m <sup>2</sup>
	<b>EFFECTIF / USAGERS</b>	WC élèves : élèves Elémentaire uniquement WC enseignants : administratifs, enseignants WC restaurants : pour élèves, pour lavage de mains avant repas et pour adultes
	<b>HAUTEUR LIBRE</b>	2,50 m sous faux-plafond minimum
	<b>SURCH. EXPL.</b>	250 daN/m <sup>2</sup>
	<b>DESTINATION / USAGE</b>	Sanitaires
	<b>FORMES &amp; PROPORTIONS</b>	Pour WC PMR : respect réglementation PMR-ERP en vigueur > espace de manœuvre et espace d'usage, hauteurs d'implantation des différents éléments (cuvette, lavabos, barres, miroirs...) et position des poignées.
	<b>LIAISONS FONCTIONNELLES</b>	WC élève en RdC, à proximité des salles de classes, de la bibliothèque et de la cour de récréation WC enseignants : à proximité pôle administratif WC restaurants : à proximité des salles de restauration, mais pas en communication directe
	<b>ACCES INTERIEUR</b>	Depuis circulation (1 UP)
<b>ACCES DIRECT EXTERIEUR / PORTES</b>	Possibilité accès aussi depuis la cour de récréation Signalétique à concevoir pour repérage facile de ces espaces	

AMBIANCE LUMINEUSE	ECLAIRAGE NATUREL / CONTROLE	Locaux aveugles possible
	VUES SUR L'EXTERIEUR	-
	ORIENTATION / PROTECTION SOLAIRE	-
	PROTECTION CONTRE L'EFFRACTION	-
	PROTECTION CONTRE LA VUE	-
	ECLAIRAGE ARTIFICIEL	Eclairage LED – 200 lux
	COMMANDE ECLAIRAGE	Par détecteur de présence
	PARTICULARITES	

CONFORT HYGROTHERMIQUE	TEMP. INTERIEURE	Hiver : 19°C (+/- 2°C) - Eté : - 3°C / extérieur En période de canicules ou de forte chaleur, la température intérieure doit rester inférieure à 29°
	PARTICULARITES	

FINITIONS	SOL (TYPE-UPEC)	Carrelage U4P3E2C2, de préférence grand format
	MURS	Faïence toute hauteur sur mur adossement des WC et lavabos, avec retours latéraux
	PLAFOND	Faux-plafond acoustique intégrant l'éclairage, dalles 60x60 + repérage des vannes et réseaux passants en faux-plafond
	CLOISONS	Cloisonnement cabines et stratifié (robustesse et facilité d'entretien) Si besoin, prévoir renforts dans murs ou cloisons pour lavabos PMR
	PARTICULARITES	Portes des cabines avec condamnation intérieure et déverrouillage par l'extérieur Pas de condamnation des portes (autre que porte des cabines) autre que par bouton moleté L'aménagement doit permettre un nettoyage aisé.

COURANTS FORTS/FAIBLES	PRISES CFO-CFA	1 PC 16A à l'entrée de la pièce + 1 PC dans chaque WC PMR
	PARTICULARITES	<u>Alarmes</u> : BAES – Déclencheur manuel incendie – Diffuseur sonore et lumineux alarme dans chaque WC

FLUIDES	EAU FROIDE	Oui	EAU CHAUDE	Non	EU/EV	Oui
	PARTICULARITES	Pour permettre un entretien et une maintenance aisés : prévoir regard de visite tous les 2 WC ou urinoirs et siphons facilement accessibles. Prévoir vannes d'arrêt par secteurs.				

EQUIPEMENTS		<b>A fournir au titre du marché de maîtrise d'œuvre :</b>
		Cloisonnement cabines stratifiées
		Cuvettes WC, dimension enfants ou adultes selon blocs
		Vasque de type auges dans WC élèves (autant de point d'eau que de WC) + 1 lavabo hauteur 70 cm
		Dans WC PMR : cuvette WC PMR, lavabo PMR, barres d'appui et barre de tirage de la porte

		+ signalétique sur porte.
		Miroir au-dessus des auges et des lavabos
		Patères à prévoir à proximité de l'entrée des sanitaires
		Echanges à prévoir lors de la réalisation du carnet d'appareillage, avec le Centre Technique Municipal et le service chargé de l'entretien et de la maintenance pour validation des appareillages proposés.
		<b>Mis en place par le service utilisateur :</b>
	<b>Petit appareillage sanitaire</b>	Distributeur papier WC et savon, essuie-mains et brosse ...

### 3.8.3 Les espaces de restauration

HALL LIVRAISON, RESERVES		Fiche n°7
	<b>Quantité :</b>	1 unité
<b>USAGE / FONCTIONNALITES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES</b>	<b>SURFACE UTILE</b>	15 m <sup>2</sup> minimum
	<b>EFFECTIF / USAGERS</b>	3 agents restaurant + livreurs divers
	<b>HAUTEUR LIBRE</b>	2,50 m sous faux-plafond minimum
	<b>SURCH. EXPL.</b>	250 daN/m <sup>2</sup>
	<b>DESTINATION / USAGE</b>	Lieu de réception, de contrôle et de répartition des denrées vers les zones de stockage. Premier déconditionnement des marchandises (suppression gros emballages). Ce hall permet également la gestion administrative et comptable (poste de travail à prévoir) Réserve sèche : lieu de stockage des produits secs d'épicerie, de conserve, de boissons (besoin 2 m <sup>2</sup> ).
	<b>FORMES &amp; PROPORTIONS</b>	-
	<b>LIAISONS FONCTIONNELLES</b>	Avec l'aire de livraison, avec les espaces de stockage et de préparation, avec le lieu de branchement des armoires chaudes. A proximité des vestiaires.
	<b>ACCES INTERIEUR</b>	Vers réserve et office (1 UP), éventuellement vers vestiaire selon configuration
	<b>ACCES DIRECT EXTERIEUR / PORTES</b>	Oui depuis aire de livraison (rue de la Mirandelle) ou cour de service

<b>AMBIANCE LUMINEUSE</b>	<b>ECLAIRAGE NATUREL / CONTROLE</b>	Oui, en 1 <sup>er</sup> jour
	<b>VUES SUR L'EXTERIEUR</b>	Oui, ou vers un patio
	<b>ORIENTATION / PROTECTION SOLAIRE</b>	-
	<b>PROTECTION CONTRE L'EFFRACTION</b>	Vitrage retardateur d'effraction au RdC
	<b>PROTECTION CONTRE LA VUE</b>	-
	<b>ECLAIRAGE ARTIFICIEL</b>	Eclairage LED – 200 lux, 500 lux sur bureau
	<b>COMMANDE ECLAIRAGE</b>	Par interrupteur
	<b>PARTICULARITES</b>	Poste de travail à prévoir dans le hall d'entrée avec possibilité d'installer un poste informatique + rangements

<b>CONFORT HYGROTHERMIQUE</b>	TEMP. INTERIEURE	Hiver : 19°C (+/- 2°C) - Eté : - 3°C / extérieur En période de canicules ou de forte chaleur, la température intérieure doit rester inférieure à 29°
	PARTICULARITES	

<b>FINITIONS</b>	SOL (TYPE-UPEC)	U4P4E3C2, carrelage avec plinthes à gorge – Tapis de propreté à l'entrée du local
	MURS	Faïence toute hauteur
	PLAFOND	Faux-plafond acoustique, dalles 60x60
	CLOISONS	
	PARTICULARITES	Revêtements muraux résistants (zone de livraison, passage avec des chariots...)

<b>COURANTS FORTS/FAIBLES</b>	PRISES CFO-CFA	1 PC 16A à l'entrée de la pièce 1 PC 16A à l'opposé de l'entrée de la pièce (selon configuration) 1 blocs poste de travail (4 PC 16A + 3 RJ 45)
	PARTICULARITES	

<b>FLUIDES</b>	EAU FROIDE	non	EAU CHAUDE	non	EU/EV	Oui
	PARTICULARITES					

<b>EQUIPEMENTS</b>		<b><i>A fournir au titre du marché de maîtrise d'œuvre :</i></b>
		Rangements intégrés pour réserves (placard avec portes coulissantes et étagères renforcées pour rangement)
		<b><i>Mis en place par le service utilisateur :</i></b>
	<b>Mobilier</b>	Bureau et chaise, ordinateur, étagères si besoin

OFFICE – LAVERIE VAISSELLE		Fiche n°8
<b>Quantité :</b>		1 office, 1 pièce pour lave-vaisselle
<b>USAGE / FONCTIONNALITES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES</b>	<b>SURFACE UTILE</b>	Office : 25 m <sup>2</sup> minimum – Laverie vaisselle : 19 m <sup>2</sup> minimum (dimension à adapter selon dimensions lave-vaisselle et configuration des espaces)
	<b>EFFECTIF / USAGERS</b>	3 agents restaurant
	<b>HAUTEUR LIBRE</b>	2,50 m sous faux-plafond minimum
	<b>SURCH. EXPL.</b>	250 daN/m <sup>2</sup>
	<b>DESTINATION / USAGE</b>	Office : endroit où sont dressées et mises en forme les denrées alimentaires livrées en liaison chaude et/ou froide. Les entrées et desserts sont travaillés sur place. Possibilité de cuisson (steaks, saucisses...) et/ou réchauffage (purées, cannellonis...) avec four électrique à plusieurs niveaux. Laverie vaisselle : zone où la vaisselle des salles à manger est triée, lavée, rangée avant d'être acheminée vers les différents locaux appropriés.
	<b>FORMES &amp; PROPORTIONS</b>	-
	<b>LIAISONS FONCTIONNELLES</b>	Office : position centrale Laverie vaisselle : liaison directe avec les salles à manger et le local poubelles
	<b>ACCES INTERIEUR</b>	Vers réserve et office (1 UP), éventuellement vers vestiaire selon configuration
	<b>ACCES DIRECT EXTERIEUR / PORTES</b>	Oui depuis aire de livraison (rue de la Mirandelle)
<b>AMBIANCE LUMINEUSE</b>	<b>ECLAIRAGE NATUREL / CONTROLE</b>	Locaux aveugles possible
	<b>VUES SUR L'EXTERIEUR</b>	-
	<b>ORIENTATION / PROTECTION SOLAIRE</b>	-
	<b>PROTECTION CONTRE L'EFFRACTION</b>	Vitrage retardateur d'effraction au RdC
	<b>PROTECTION CONTRE LA VUE</b>	-
	<b>ECLAIRAGE ARTIFICIEL</b>	Eclairage LED – 500 lux
	<b>COMMANDE ECLAIRAGE</b>	Par interrupteur
	<b>PARTICULARITES</b>	Prévoir un poste de tri pour permettre aux enfants de l'élémentaire d'effectuer le débarrassage de leur plateau
<b>CONFORT HYGROTHERMIQUE</b>	<b>TEMP. INTERIEURE</b>	Hiver : 19°C (+/- 2°C) - Eté : - 3°C / extérieur En période de canicules ou de forte chaleur, la température intérieure doit rester inférieure à 29°
	<b>PARTICULARITES</b>	

<b>FINITIONS</b>	<b>SOL (TYPE-UPEC)</b>	U4P4E3C2, carrelage avec plinthes à gorge arrondies + bonde de sol pour nettoyage Des pentes au sol seront prévues de façon à diriger les eaux résiduelles et de rinçage vers les siphons de sol
	<b>MURS</b>	Faïence toute hauteur
	<b>PLAFOND</b>	Faux-plafond coupe-feu
	<b>CLOISONS</b>	
	<b>PARTICULARITES</b>	

<b>COURANTS FORTS/FAIBLES</b>	<b>PRISES CFO-CFA</b>	Office : 1 PC 16A à l'entrée de la pièce 1 PC 16A à l'opposé de l'entrée de la pièce (selon configuration) Prises alimentation pour four et hotte 4 prises pour armoires froides (Ht 120 cm du sol) 6 prises sur plan de travail Laverie-vaisselle : 1 PC 16A à l'entrée de la pièce 1 PC 16A à l'opposé de l'entrée de la pièce (selon configuration) Prises alimentation pour lave-vaisselle et hotte
	<b>PARTICULARITES</b>	

<b>FLUIDES</b>	<b>EAU FROIDE</b>	Oui	<b>EAU CHAUDE</b>	Oui	<b>EU/EV</b>	Oui
	<b>PARTICULARITES</b>	Prévoir lavabos avec commande non manuelle dans la zone office				

<b>EQUIPEMENTS</b>		<b>A fournir au titre du marché de maîtrise d'œuvre :</b>
		<b>Mis en place par le service utilisateur :</b>
		Tables et meubles office, armoires chaudes et froides
		Lave-vaisselle et tunnel de lavage

<b>VESTIAIRES AGENTS</b>		<b>Fiche n°9</b>
	<b>Quantité :</b>	1 vestiaire H, 1 vestiaire F
<b>USAGE / FONCTIONNALITES DISPOSITIONS</b>	<b>SURFACE UTILE</b>	30 m <sup>2</sup>
	<b>EFFECTIF / USAGERS</b>	2 agents polyvalents, 3 agents restaurants
	<b>HAUTEUR LIBRE</b>	2,50 m sous faux-plafond minimum
	<b>SURCH. EXPL.</b>	250 daN/m <sup>2</sup>
	<b>DESTINATION / USAGE</b>	Pour changement de tenue, WC et douches
	<b>FORMES &amp; PROPORTIONS</b>	Respect de la réglementation PMR en cours.
	<b>LIAISONS FONCTIONNELLES</b>	Avec l'office
	<b>ACCES INTERIEUR</b>	Depuis circulation (1 UP)

	ACCES DIRECT EXTERIEUR / PORTES	-
--	---------------------------------	---

AMBIANCE LUMINEUSE	ECLAIRAGE NATUREL / CONTROLE	Locaux aveugles possible
	VUES SUR L'EXTERIEUR	-
	ORIENTATION / PROTECTION SOLAIRE	-
	PROTECTION CONTRE L'EFFRACTION	-
	PROTECTION CONTRE LA VUE	-
	ECLAIRAGE ARTIFICIEL	Eclairage LED – 200 lux
	COMMANDE ECLAIRAGE	Par détecteur de présence
	PARTICULARITES	

CONFORT HYGROTHERMIQUE	TEMP. INTERIEURE	Hiver : 19°C (+/- 2°C) - Eté : - 3°C / extérieur En période de canicules ou de forte chaleur, la température intérieure doit rester inférieure à 29°
	PARTICULARITES	

FINITIONS	SOL (TYPE-UPEC)	Carrelage U4P3E2C2, de préférence grand format
	MURS	Faïence toute hauteur sur mur adossement des WC et lavabos, avec retours latéraux
	PLAFOND	Faux-plafond, dalles 60x60 + repérage des vannes et réseaux passants en faux-plafond
	CLOISONS	-
	PARTICULARITES	

COURANTS FORTS/FAIBLE	PRISES CFO-CFA	1 PC 16A à l'entrée de la pièce
	ALARMES	Alarme anti-intrusion et incendie
	PARTICULARITES	Alarmes : BAES – Déclencheur manuel incendie – Diffuseur sonore et lumineux alarme dans chaque WC

FLUIDES	EAU FROIDE	Oui	EAU CHAUDE	Oui	EU/EV	Oui		
	PARTICULARITES	Dans chaque vestiaire (H et F), un WC, une douche et 1 lavabo						

EQUIPEMENTS		<b>A fournir au titre du marché de maîtrise d'œuvre :</b>
		2 Cuvettes WC PMR, adultes selon blocs
		2 lavabos PMR
		2 douches
		Miroir au-dessus des lavabos
		Patères
		Echanges à prévoir lors de la réalisation du carnet d'appareillage, avec le Centre Technique Municipal et le service chargé de l'entretien et de la maintenance pour validation des appareillages proposés.
		<b>Mis en place par le service utilisateur :</b>
	<b>Petit appareillage sanitaire</b>	Casiers métalliques pour chaque agents, bancs, parterres, distributeur papier WC et savon, essuie-mains et brosse ...

LINGERIE		Fiche n°10
	<b>Quantité :</b>	1
USAGE / FONCTIONNALITES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES	SURFACE UTILE	5 m <sup>2</sup> environ
	EFFECTIF / USAGERS	Local mutualisé : 3 agents du restaurant, 2 agents polyvalents
	HAUTEUR LIBRE	2,50 m sous faux-plafond minimum
	SURCH. EXPL.	250 daN/m <sup>2</sup>
	DESTINATION / USAGE	Local dédié à l'entretien des vêtements et du linge professionnels ainsi que du linge de l'activité restauration
	FORMES & PROPORTIONS	-
	LIAISONS FONCTIONNELLES	Office
	ACCES INTERIEUR	Depuis circulation
	ACCES DIRECT EXTERIEUR / PORTES	Le local est mutualisé entre le pôle restauration et le pôle Elémentaire pour éviter d'avoir deux locaux laverie. Pour un bon fonctionnement, une attention sera portée sur la mise en harmonie des systèmes d'alarme des deux zones concernées (les horaires des agents du restaurant sont différents de ceux des agents de l'école, un accès permanent à la laverie pour tous doit être possible)

AMBIANCE LUMINEUSE	ECLAIRAGE NATUREL / CONTROLE	-
	VUES SUR L'EXTERIEUR	-
	ORIENTATION / PROTECTION SOLAIRE	-
	PROTECTION CONTRE L'EFFRACTION	Vitrage retardateur d'effraction au RdC, selon configuration
	PROTECTION CONTRE LA VUE	-
	ECLAIRAGE ARTIFICIEL	Eclairage LED – 200 lux
	COMMANDE ECLAIRAGE	Par interrupteur
	PARTICULARITES	

<b>CONFORT HYGROTHERMIQUE</b>	TEMP. INTERIEURE	Hiver : 19°C (+/- 2°C) - Eté : - 3°C / extérieur En période de canicules ou de forte chaleur, la température intérieure doit rester inférieure à 29°
	PARTICULARITES	Prévoir ventilation performante pour le local (même dans le cas d'un local coupe-feu) pour éviter les surchauffes + possibilité évacuation condensats pour sèche-linge

<b>FINITIONS</b>	SOL (TYPE-UPEC)	U4P4E3C2, carrelage
	MURS	Revêtements muraux résistants, faciles d'entretien et non salissants
	PLAFOND	Plafond acoustique intégrant l'éclairage
	CLOISONS	-
	PARTICULARITES	Doit permettre d'installer un lave-linge et 1 sèche-linge

<b>COURANTS FORTS/FAIBLE</b>	PRISES CFO-CFA	1 PC 16A à l'entrée de la pièce 2 PC pour lave-linge et sèche-linge
	PARTICULARITES	

<b>FLUIDES</b>	EAU FROIDE	non	EAU CHAUDE	non	EU/EV	non
	PARTICULARITES					

<b>EQUIPEMENTS</b>		<b><i>A fournir au titre du marché de maîtrise d'œuvre :</i></b>
		/
		<b><i>Mis en place par le service utilisateur :</i></b>
	<b>Mobilier</b>	Lave-linge et sèche-linge

SALLES DE RESTAURATION		Fiche n°11
	<b>Quantité :</b>	1 salle pour les petits, 1 salle pour les grands, 1 self
<b>USAGE / FONCTIONNALITES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES</b>	<b>SURFACE UTILE</b>	Salle des petits : 35 m <sup>2</sup> , salle des grands : 50 m <sup>2</sup> , self : 18 m <sup>2</sup>
	<b>EFFECTIF / USAGERS</b>	Salle des petits : 30 élèves (x 2 services) Salle des grands : 45 élèves (x2 services) + adultes accompagnants
	<b>HAUTEUR LIBRE</b>	2,50 m sous faux-plafond minimum
	<b>SURCH. EXPL.</b>	250 daN/m <sup>2</sup>
	<b>DESTINATION / USAGE</b>	Lieu de restauration, places assises Salle des petits : les enfants sont servis à table Salle des grands : service mixte au self et à table, les enfants débarrassent leur plateau
	<b>FORMES &amp; PROPORTIONS</b>	-
	<b>LIAISONS FONCTIONNELLES</b>	Cour de récréation
	<b>ACCES INTERIEUR</b>	Depuis circulation
	<b>ACCES DIRECT EXTERIEUR / PORTES</b>	Oui possible
<b>AMBIANCE LUMINEUSE</b>	<b>ECLAIRAGE NATUREL / CONTROLE</b>	Oui, en 1 <sup>er</sup> jour
	<b>VUES SUR L'EXTERIEUR</b>	Oui, ou vers un patio
	<b>ORIENTATION / PROTECTION SOLAIRE</b>	Protections solaires à prévoir selon orientation, pour réguler le confort thermique d'été et l'apport de lumière – privilégier les protections extérieures
	<b>PROTECTION CONTRE L'EFFRACTION</b>	Vitrage retardateur d'effraction au RdC
	<b>PROTECTION CONTRE LA VUE</b>	-
	<b>ECLAIRAGE ARTIFICIEL</b>	Eclairage LED – 200 lux
	<b>COMMANDE ECLAIRAGE</b>	Par interrupteur
	<b>PARTICULARITES</b>	
<b>CONFORT HYGROTHERMIQUE</b>	<b>TEMP. INTERIEURE</b>	Hiver : 19°C (+/- 2°C) - Eté : - 3°C / extérieur En période de canicules ou de forte chaleur, la température intérieure doit rester inférieure à 29°
	<b>PARTICULARITES</b>	

<b>FINITIONS</b>	SOL (TYPE-UPEC)	U3P3E2C2, sol souple acoustique, sans émission de COV
	MURS	Revêtements muraux chaleureux, résistants, faciles d'entretien et non salissants – traitement acoustique à prévoir
	PLAFOND	Faux-plafond acoustique, dalles 60x60
	CLOISONS	
	PARTICULARITES	<b>Une attention particulière sera portée au traitement acoustique de ces espaces pour éviter les réverbérations et assurer un bon confort d'usage aux occupants.</b>

<b>COURANTS FORTS/FAIBLES</b>	PRISES CFO-CFA	Salles de restauration : 1 PC 16A à l'entrée de la pièce 1 PC 16A à l'opposé de l'entrée de la pièce Commande stores (si besoin) à l'entrée de la pièce 1 PC pour fontaine à eau Self : 6 PC
	PARTICULARITES	

<b>FLUIDES</b>	EAU FROIDE	non	EAU CHAUDE	non	EU/EV	Non
	PARTICULARITES					

<b>EQUIPEMENTS</b>		<b><i>A fournir au titre du marché de maîtrise d'œuvre :</i></b>
		<b><i>Mis en place par le service utilisateur :</i></b>
	<b>Mobilier</b>	Tables et chaise, chariots

### 3.8.4 Les espaces techniques

LOCAUX TECHNIQUES		Fiche n°12
<b>Quantité :</b>	2 locaux techniques restauration 1 local stockage agents polyvalents (AP) 1 local ménage 1 local poubelles	
<b>USAGE / FONCTIONNALITES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES</b>	<b>SURFACE UTILE</b>	<u>Locaux technique restauration</u> : 2 x 6 m <sup>2</sup> = 12 m <sup>2</sup> <u>Local stockage AP</u> : 5 m <sup>2</sup> <u>Local ménage</u> : 5 m <sup>2</sup> <u>Local poubelles</u> : surface (à vérifier selon configuration du local) pour pouvoir stocker un nombre de containers adapté à 160 rationnaires par jour > 2 conteneurs jaune pour le tri, 2 conteneurs bordeaux pour les OM, 3 conteneurs verts pour les déchets alimentaires : 15 m <sup>2</sup>
	<b>EFFECTIF / USAGERS</b>	Agents entretien, agents restaurant, agents maintenance ...
	<b>HAUTEUR LIBRE</b>	2,50 m
	<b>SURCH. EXPL.</b>	250 daN/m <sup>2</sup>
	<b>DESTINATION / USAGE</b>	<u>Locaux technique restauration</u> : local centrale de dilution, local technique adoucisseur d'eau et éléments techniques liés à l'office et au lave-vaisselle. <u>Local stockage AP</u> : stockage de matériel et de consommables <u>Local ménage</u> : pour le rangement des produits d'entretien et matériels nécessaires au nettoyage des locaux et entreposage des chariots de ménage <u>Local poubelles</u> : pour entreposage des bacs de déchets (OM et tri) pour l'office et les locaux pédagogiques.
	<b>FORMES &amp; PROPORTIONS</b>	-
	<b>LIAISONS FONCTIONNELLES</b>	<u>Local poubelles</u> : facilement accessible depuis la zone « restauration »
	<b>ACCES INTERIEUR</b>	Depuis circulation
	<b>ACCES DIRECT EXTERIEUR / PORTES</b>	<u>Locaux technique restauration / Local stockage AP / Local ménage</u> : non <u>Local poubelles</u> : accès direct vers l'extérieur avec largeur de porte suffisante pour permettre passage aisé des bacs de tri
<b>AMBIANCE LUMINEUSE</b>	<b>ECLAIRAGE NATUREL / CONTROLE</b>	Locaux aveugles possible
	<b>VUES SUR L'EXTERIEUR</b>	-
	<b>ORIENTATION / PROTECTION SOLAIRE</b>	-
	<b>PROTECTION CONTRE L'EFFRACTION</b>	-
	<b>PROTECTION CONTRE LA VUE</b>	-
	<b>ECLAIRAGE ARTIFICIEL</b>	Eclairage LED – 200 lux
	<b>COMMANDE ECLAIRAGE</b>	Par détection
	<b>PARTICULARITES</b>	-

<b>CONFORT HYGROTHERMIQUE</b>	TEMP. INTERIEURE	Hiver : 19°C (+/- 2°C) - Eté : - 3°C / extérieur En période de canicules ou de forte chaleur, la température intérieure doit rester inférieure à 29°
	PARTICULARITES	Veiller à une bonne ventilation, notamment pour le local poubelles

<b>FINITIONS</b>	SOL (TYPE-UPEC)	<u>Locaux technique restauration / Local stockage AP / Local ménage</u> : U4P4E3C2, carrelage – sol antidérapant et facilement nettoyable <u>Local poubelles</u> : U4P4E3C2, carrelage – sol antidérapant et facilement nettoyable Le sol doit permettre le roulage des bacs à déchets et des chariots. Prévoir siphon de sol pour nettoyage facile du local et des bacs.
	MURS	<u>Locaux technique restauration / Local stockage AP / Local ménage</u> : revêtement solide et facilement nettoyable – faïence au droit du vidoir (local entretien et locaux technique restauration) <u>Local poubelles</u> : faïence toute hauteur
	PLAFOND	Facilement nettoyable
	CLOISONS	-
	PARTICULARITES	Réglementation incendie : locaux à risque Veiller à une protection mécanique des éventuelles canalisations – protection par rapport aux chariots et aux bacs

<b>COURANTS FORTS/FAIBLES</b>	PRISES CFO-CFA	1 PC 16A à l'entrée du local
	PARTICULARITES	-

<b>FLUIDES</b>	EAU FROIDE	Oui	EAU CHAUDE	Non	EU/EV	Oui
	PARTICULARITES	Point d'eau à prévoir (vidoir) dans local entretien et locaux technique restauration Dans le local poubelles, locaux techniques restauration et local ménage, prévoir siphon de sol pour nettoyage				

<b>EQUIPEMENTS</b>		<b>A fournir au titre du marché de maîtrise d'œuvre :</b>
		Etagères de stockage
		<b>Mis en place par le service utilisateur :</b>
	<b>Mobilier</b>	Bacs local poubelle

## 4 METHODOLOGIE DE TRAVAIL

### 4.1 Gouvernance

**La maîtrise d'ouvrage sera représentée par un chef de Projet qui sera l'interlocuteur unique du MOE.**

La gouvernance sera organisée en 3 groupes de travail :

**Un groupe projet** composé de la Directrice de l'Education et du (de la) Chef(fe) de projet bâtiments de la Ville de Niort, pilote de l'opération

- Réunions régulières en visioconférence pour suivre l'avancée de l'étude de conception et préparer les comités techniques et les comités de pilotage.

**Un comité technique** composé, sous pilotage du(de la) Chef(fe) de projet bâtiments, des membres de la Direction Générale (DGA) et des Directions de la Ville de Niort concernées : Direction de l'Education, Direction Gestion du Patrimoine et Moyens, Direction des Espaces Publics, Direction de la Planification écologique territoriale

**Un comité de pilotage** composé du Maire, des élus concernés de la Ville de Niort et la Direction Générale. Ce comité de pilotage sera élargi aux acteurs et partenaires du projet (Inspection académique...)

### 4.2 Documents remis au prestataire

Plusieurs documents seront mis à la disposition du bureau d'études retenu dont :

- Les documents d'urbanisme (PLUI-D et AVAP) téléchargeables sur le site Niort Agglo ;
- Le levé topographique du site (Guillemet Géomètre – mars 2024) ;
- Les plans, coupes, façades (2 D) - bâtiment A Maternelle (Juste Mesure – juillet 2024) ;
- La fiche de pré-faisabilité géothermique (ANTEA Group – décembre 2022)
- Diagnostic géotechnique G5+G1 PCG étude préalable (GINGER – juillet 2023) ;
- Diagnostic avant travaux – bâtiments A et C (DEKRA - janvier 2023) ;
- Diagnostic avant travaux – Enrobés – bâtiments A et C (DEKRA - janvier 2023) ;
- L'étude de potentiel EnR géothermique et photovoltaïque (étude en cours - CRER – sept. 2025) ;
- Géolocalisation des réseaux (*en cours 2025*) ;
- Inventaire Faune / Flore 4 saisons (*en cours 2025-2026*) ;
- Vues aériennes par drone (*en cours 2025*) ;
- Feuille de route niortaise vers les ODD « Niort Durable 2030 » ;
- Audit énergétique (ALTEA – août 2024) ;
- Diagnostic accessibilité (Accesmétrie – novembre 2007) ;
- Diagnostic structurel (ETIS – août 2023) ;
- Diagnostic avant démolition plomb / insectes (*en cours 2025*) ;
- ... etc.

### 4.3 Calendrier prévisionnel

La durée prévisionnelle globale pour ce projet est d'environ 2 ans depuis les phases d'études de conception jusqu'à la livraison de l'équipement. Les grandes étapes (hors temps de validation) sont :

	2025												2026								2027			
	M 5	M 6	M 7	M 8	M 9	M 10	M 11	M 12	M 1	M 2	M 3	M 4	M 5	M 6	M 7	M 8	M 9	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4		
Elaboration pièces marché de MOE																								
Délibération approbation du programme		CM																						
Consultation MOE AO restreint																								
Analyse et RAO																								
Notification marché																								
ESQ/APS																								
APD																								
Délibération approbation APD									CM															
Dépôt et instruction PC																								
PRO / DCE																								
Consultation des entreprises.																								
Délibération approbation marchés de tx												CM												
Travaux (11 mois)																								

## 5 ANNEXE 1 – Tableaux qualité environnementale

### 5.1 Orientation ODD

	Impacts forts		Impacts faibles		Non concerné	Groupes affectés	Lien avec le thème	Justifications
	++	+	-	--				
<b>Défi 1-A : Urbanisation et végétalisation</b>								
1.1 Favoriser une urbanisation durable qui préserve les espaces, lutter contre l'artificialisation des sols, préserver la surface agricole utile et développer le végétal		X				Population Usagers Personnel	Secondaire	On construit en partie sur l'emprise de la déconstruction (zone déjà imperméabilisée)
<b>Défi 1-B : Biodiversité</b>								
1.2 Préserver et restaurer la biodiversité		X				Usagers Personnel	Secondaire	Réalisation d'un suivi biodiversité
<b>Défi 2-A : Atténuation des changements climatiques</b>								
2.1. Répondre à l'urgence climatique	X					Population Usagers Personnel	Principal	Améliorer les performances énergétiques et du confort des usagers, utilisation de matériaux biosourcés
<b>Défi 2-B : Mobilité</b>								
2.2 Développer les modes de déplacements actifs et moins polluants			X			Usagers Personnel	Secondaire	Prévoir un abris vélo (ou réutiliser l'existant, selon projet)
<b>Défi 2-C : Efficacité énergétique</b>								
2.3 Rechercher la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique	X					Population Usagers Personnel	Principal	Améliorer les performances énergétiques
<b>Défi 2-D : Energies renouvelables</b>								
2.4 Développer les énergies renouvelables		X				Population Usagers Personnel	Secondaire	Chauffage par PAC, la toiture pourra accueillir des panneaux photovoltaïques

	Impacts forts		Impacts faibles		Non concerné	Groupes affectés	Lien avec le thème	Justifications
	++	+	-	--				
<b>Défi 2-E : Adaptation aux changements climatiques</b>								
2.5 Renforcer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques		X				Population Usagers Personnel	Principal	Améliorer les performances énergétiques, avec une forte attention au confort d'été
<b>Défi 3-A : Agriculture locale</b>								
3.1 Privilégier / Favoriser le développement d'une agriculture de qualité, bonne pour la santé des producteurs et des consommateurs, respectueuse de la biodiversité, créatrice d'emploi et orientée vers l'alimentation de la ville					X		Inexistant	
<b>Défi 3-B : Consommation locale</b>								
3.2 Favoriser la transformation et la consommation locales					X		Inexistant	
<b>Défi 4-A : Déchets</b>								
4.1 Réduire les déchets à la source et améliorer leur taux de recyclage		X				Usagers Personnel	Secondaire	Local poubelle permettant le tri sélectif – animations au restaurant sur ce sujet-poulailler dans l'école
<b>Défi 4-B : Eau</b>								
4.2 Gérer durablement la ressource en eau	X					Population Usagers Personnel	Secondaire	Récupération des EP et infiltration sur le terrain, économiseurs d'eau sur les robinets

	Impacts forts		Impacts faibles		Non concerné	Groupes affectés	Lien avec le thème	Justifications
	++	+	-	--				
<b>Défi 4-C : Achats et consommation</b>								
4.3 Progresser vers des modes de production, de consommation et d'achats responsables					X		Inexistant	
<b>Défi 5-A : Sécurité et tranquillité publique</b>								
5.1 Prévenir les risques naturels et technologiques et anticiper la gestion des crises					X		Inexistant	
5.2 Assurer la sécurité pour permettre le bien-être, le vivre ensemble et la citoyenneté					X		Inexistant	
<b>Défi 5-B : Culture</b>								
5.3 Créer du lien social et de l'attractivité par la culture et les manifestations		X				Population Usagers Personnel	Secondaire	Ouverture de l'école aux associations locales (mutualisation de salles)
<b>Défi 5-C : Participation citoyenne</b>								
5.4 Renforcer l'implication citoyenne des habitants par l'action					X		Inexistant	
<b>Défi 5-D : Responsabilité sociétale des organisations</b>								
5.5 Impliquer les acteurs économiques dans une démarche de RSE					X		Inexistant	
<b>Défi 5-E : Coopérations</b>								
5.6 Inciter aux coopérations et mutualisations entre acteurs					X		Inexistant	

	Impacts forts		Impacts faibles		Non concerné	Groupes affectés	Lien avec le thème	Justifications
	++	+	-	--				
<b>Défi 6-A : Décrochage scolaire</b>								
6.1 Proposer un parcours éducatif cohérent de la maternelle au supérieur pour une insertion réussie dans la vie	X					Population Usagers	Principal	Proposer des locaux de qualité pour l'apprentissage
<b>Défi 6-B : Accès à l'emploi des jeunes et tout au long de la vie</b>								
6.2 Adapter la formation pour un meilleur accès à l'emploi					X		Inexistant	
<b>Défi 7-A : Handicap</b>								
7.1 Permettre l'inclusion de tous	X					Population Usagers Personnel	Principale	Proposer un bâtiment accessible à tous
<b>Défi 7-B : Egalité Femmes - Hommes</b>								
7.2 Tendre vers l'égalité femmes-hommes et mettre fin à toutes les formes de discrimination			X			Usagers	Secondaire	
<b>Défi 7-C : Pauvreté et accès aux droits et aux biens essentiels</b>								
7.3 Permettre l'accès aux ressources et services essentiels pour tous, pour ne pas laisser de côté les plus vulnérables et les plus isolés					X		Inexistant	Permettre un enseignement de qualité
<b>Défi 7-D : Lien social</b>								
7.4 Renforcer le lien social pour lutter contre l'individualisme et promouvoir les valeurs de respect et de solidarité		X					Secondaire	Permettre un enseignement de qualité

	Impacts forts		Impacts faibles		Non concerné	Groupes affectés	Lien avec le thème	Justifications
	++	+	-	--				
<b>Défi 8-A : territoire sain et sportif, qui préserve et améliore la santé de tous</b>								
8.1 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge					X		Inexistant	
<b>Défi 8-B : Santé - Environnement</b>								
8.2 Prévenir les pollutions pour un environnement sain		X				Usagers Personnel	Secondaire	Utiliser des matériaux sains
<b>Défi 8-C : Sport</b>								
8.3 Favoriser la pratique sportive à tous les âges					X		Inexistant	

## 5.2 Déterminants de santé :

Sur la base de la grille d'évaluation d'impact sur la santé proposée par l'EHESP, plusieurs déterminants de santé peuvent être ciblés et répertoriés pour faire l'objet de recommandations pour cette opération :

	Impacts (-)	Impacts (+)	Impacts (0)	Groupes affectés	Commentaires
<b>Comportements et habitudes de vie</b>					
Nutrition		X		Usagers /Personnel	Création d'un nouveau restaurant scolaire.
Activité physique			X		
Consommation alcool, tabac...			X		
Prise de risque			X		
<b>Conditions de vie</b>					
Revenus			X		
Logement			X		
Emploi			X		
Discrimination			X		
<b>Compétences personnelles</b>					
Education		X		Usagers	De meilleures conditions d'apprentissage
Développement cognitif		X		Usagers	De meilleures conditions d'apprentissage
Confiance en soi, estime de soi		X		Usagers / personnel	De meilleures conditions de travail et d'apprentissage
Compétences sociales		X		Usagers / personnel	De meilleures conditions de travail et d'apprentissage

<b>Environnement physique</b>					
Air		X		Usagers / personnel	Une attention à la qualité de l'air dans le bâtiment
Eau		X		Population	Infiltration des EP à la parcelle
Sol	X				Artificialisation du sol – on construit sur un sol en partie déjà artificialisé
Déchets		X			
Biodiversité		X		Usagers / personnel / population	Réalisation d'un suivi biodiversité
<b>Cadre de vie</b>					
Ambiance sonore		X		Usagers / personnel	Meilleure acoustique dans les locaux d'apprentissage et de travail
Aménagement des esp publics			X		
Esthétique		X		Usagers / personnel / population	
Espaces verts et naturels		X		Usagers / personnel / population	Préservation de la biodiversité sur le site
Sécurité		X		Usagers / personnel	
Transports et mobilités			X		
<b>Environnement social et familial</b>					
Relations familiales			X		
Lien social		X		Usagers / personnel / population	Salles mutualisées pour les associations
Mixité sociale et intergénérationnelle		X		Usagers / personnel / population	Salles mutualisées pour les associations
Support social			X		
Réseaux communautaires			X		
<b>Environnement socio-économique</b>					
Politique du logement			X		
Politique de l'emploi			X		
Milieu de travail		X		Personnel	Meilleures conditions de travail pour les agents
Développement économique			X		
<b>Services publics (dont équipement de santé)</b>					
Gamme de services		X		Usagers / Population	Amélioration du service public lié à l'enseignement